

TABLE DES MATIERES

Remarques introductives	2	7. Service culturel.....	17
Principal changement du budget 2011.....	3	8. Sports	18
CHAPITRE I Analyses des comptes par nature.....	4	CHAPITRE IV Politique du personnel.....	18
A. Charges	4	1. Effectif du personnel et dotation.....	18
B. Recettes.....	6	a) Nouveaux postes.....	19
CHAPITRE II Evolution des recettes générales, selon la		b) Réductions ou suppressions de postes	19
classification administrative	7	c) Réorganisation et autres changements structuraux	19
A. Evolution des recettes fiscales.....	7	d) Dotation	19
B. Examen de détail des principales recettes fiscales	8	2. Indexation des salaires et évolution des charges du personnel	19
1. Personnes physiques.....	8	CHAPITRE V Situation financière de la Commune	20
a) Impôt sur le revenu	8	CHAPITRE VI Budget des Services industriels (S.I.).....	21
b) Impôt sur la fortune	9	A. Généralités	21
2. Personnes morales	10	B. Les charges.....	22
a) Impôt sur le bénéfice.....	10	C. Les recettes.....	22
b) Impôt sur le capital.....	10	D. Les institutions gérées par les S.I.	23
3. Autres impôts et taxes.....	11	E. Réserve pour égalisation du prix de l'eau	23
a) Impôt spécial des immeubles.....	11	CHAPITRE VII Budget des investissements.....	23
b) Recettes des impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutations immobilières	11	A. Explications détaillées des investissements	24
C. Evolution des recettes générales - Commentaires des		1. Catégorie I.....	24
rubriques par Services	11	2. Catégorie II.....	25
1. Finances.....	11	3. Catégorie III.....	40
2. Ecoles.....	12	B. Capacité d'investir et charges financières	41
3. Police locale et Mobilité.....	12	1. Capacité d'investir	41
4. Génie-civil et Cadastre	13	2. Financement des investissements	41
5. Aménagement et Bâtiments	13	3. Charges financières	41
CHAPITRE III Evolution des charges générales selon la		CHAPITRE VIII Obtention d'une limite de crédit pour financer	
classification administrative	14	des ponts de trésorerie communale.....	42
Commentaires des rubriques par Services	14	Tableau des besoins de liquidités arrêté au 31.12.2011.....	42
1. Administration générale	14		
2. Finances.....	14		
3. Ecoles.....	15		
4. Police locale et Mobilité.....	16		
5. Génie-civil et Cadastre	16		
6. Aménagement et Bâtiments	17		

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL

(du 16 novembre 2010)

64 – 2006-2011 : BUDGET DE LA VILLE DE FRIBOURG POUR L'EXERCICE 2011

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil communal a l'honneur de vous soumettre le budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2011, dont les prévisions sont les suivantes :

Total des produits	Fr. 214'545'185.00
Total des charges	Fr. 216'822'728.00
Excédent des charges	Fr. 2'277'543.00

Quant au budget des Services industriels, il se présente comme suit :

Total des produits	Fr. 13'093'780.00
Total des charges	Fr. 13'035'450.00
Excédent des produits	Fr. 58'330.00

Ce dernier résultat est comptabilisé en recettes, sous rubrique du Service des finances 230.426.10 "Bénéfice des Services industriels".



REMARQUES INTRODUCTIVES

Le budget communal de l'exercice 2011 présente un excédent de charges de

Fr. 2'277'543.--

soit les 1.19 % du total des produits de Fr. 191'429'283.-- (imputations internes de Fr. 23'115'902.-- déduites).

Le budget de l'exercice 2011 est en amélioration par rapport au budget 2010 de Fr. 4'116'911.--. Ce dernier présentait un excédent de charges de 3.44 % du total des produits.

Cette amélioration s'explique essentiellement, par les éléments suivants :

1. Mise en place de la nouvelle péréquation intercommunale. L'effet net est de 0.6 mio pour la ville de Fribourg (voir explication page 3).
2. Diminution de la charge des intérêts passifs de 0,8 mio liés à la diminution de la dette en 2009 et des renouvellements d'emprunts à des taux historiquement bas. En 2010, plus de 50 mio d'emprunts ont été renouvelés. Le plus bas taux est de 0,91 % pour un emprunt de 5 ans.
3. Malgré les diminutions des recettes fiscales votées par le Grand Conseil qui amputent les revenus de la Ville de 5,2 mio de progression de recettes supplémentaires, les recettes fiscales ont progressé de 3.1 mio.

Outre la problématique récurrente des baisses fiscales depuis 2003, ce budget intègre des éléments nouveaux ayant un effet négatif sur le résultat, soit :

1. L'année 2011 est une année spéciale avec 3 élections, ce qui implique une augmentation des charges de l'ordre 0.3 mio pour la rubrique 112 "Votations et élections".
2. Le Conseil d'Etat a décidé de ne plus neutraliser les excédents de charges liées à l'entrée en vigueur de la RPT, bien que le bilan soit négatif pour les communes et ne corresponde pas aux promesses faites.

Cela implique la disparition d'une recette de 0.3 mio pour la Ville de Fribourg.

- Selon les statuts, pour l'inauguration en 2011 de la salle "Equilibre", Coriolis infrastructures a demandé aux communes membres d'inscrire un montant de Fr. 10.-- par habitant dès 2011. Pour la Ville de Fribourg, c'est une nouvelle charge (prévue dans le plan financier) de 0,35 mio.

Il est réjouissant de relever que la masse salariale après adaptation des salaires au renchérissement de 0,3 % n'augmente que de 1,27 % et est de ce fait, parfaitement en ligne avec l'objectif d'augmentation maximum de 1,5 % fixé par le Conseil communal dans son plan financier.

Ce budget intègre le budget 2011 de l'agglomération, voté par le Conseil d'agglomération. Celui-ci avait amputé la section transports et communications d'un montant de 3 mio. Il est fort probable que ce montant devra être payé par l'agglomération et sera facturé aux communes membres. Pour la Ville de Fribourg, le risque est de l'ordre de 0,8 mio pour cette dépense liée.

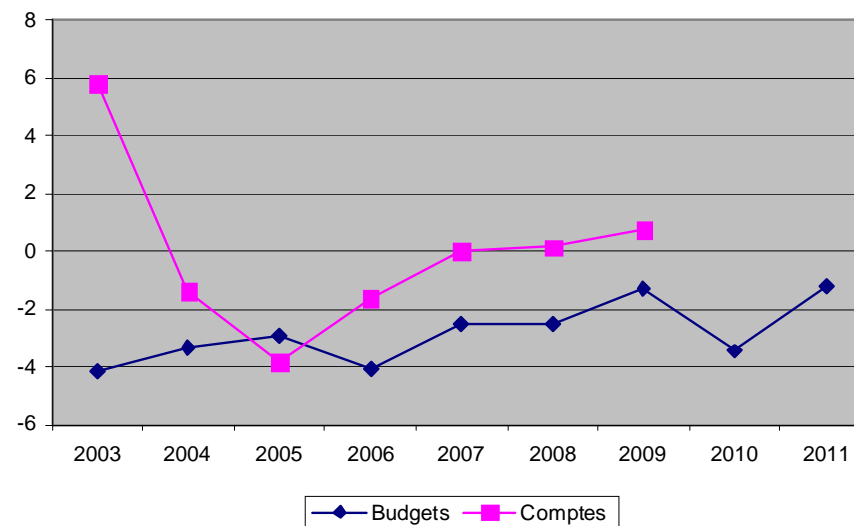
La comparaison budgets/comptes communaux entre les excédents de charges ou de recettes en pour-cent des recettes totales (imputations internes déduites) pour les années 2003 à 2009 est la suivante :

Années	Budgets	%	Comptes	%
2003	-6'976'396.75	-4.17	11'341'026.71	* 5.82
2004	-5'764'642.00	-3.31	-2'488'727.08	-1.38
2005	-5'353'565.00	-2.93	-6'964'784.19	-3.8
2006	-7'497'797.00	-4.09	-3'087'145.68	-1.62
2007	-4'505'898.00	-2.49	2'529.90	0.001
2008	-4'559'867.00	-2.49	276'804.94	0.15
2009	-2'395'058.00	-1.27	1'453'393.61	0.76
2010	-6'394'454.00	-3.44		
2011	-2'277'548.00	-1.19		
moyenne	-5'080'580.64		76'156.89	

* dont 6'372'851.-- de dissolution de réserves comptables

Comme le démontre le tableau ci-dessus, le bilan global est positif pour les comptes des 7 dernières années.

Comparaison entre les excédents de charges ou de recettes en% des recettes globales entre les comptes 2003 à 2009 et le budget 2003 à 2011



PRINCIPAL CHANGEMENT DU BUDGET 2011

NOUVELLE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE

Cette nouvelle péréquation a entraîné dans le budget 2011 la disparition de la facturation des montants provenant de l'Etat en fonction des critères de population et des critères de classement des communes de 1 à 6. De ce fait, les factures seront, dès 2011, réparties entre les communes selon le seul critère de la population légale.

Cette nouvelle péréquation intercommunale a créé un pot commun de solidarité lié à la péréquation des ressources de 24.5 mio réparti entre les 133 communes "pauvres". Ce pot est alimenté par les 34 communes "riches". Pour la Ville de Fribourg, le montant à verser est de 5,1 mio soit le 20,79 % du total.

En ce qui concerne la péréquation des besoins, le pot commun alimenté par l'Etat correspond à 50 % du montant de la péréquation des ressources soit en 2011, 12,2 mio. Ce fonds est réparti entre toutes les communes selon les 6 critères définis dans le cadre de cette nouvelle péréquation. La Ville de Fribourg touchera un montant 2,0 mio soit le 16.64 % du total.

En résumé, selon les calculs établis par le service des communes, comparant les factures 2011 répartis selon l'ancienne péréquation et la nouvelle péréquation l'effet brut positif pour la ville de Fribourg est de 3,1 mio répartis comme suit :

- Disparition de l'ancienne péréquation (charges) 6.2 mio
- Participation à la péréquation des ressources (charges) -5.1 mio
- Recettes liées à la péréquation des besoins 2.0 mio

Effet brut de la nouvelle péréquation 3.1 mio

Pour calculer l'effet net entre 2010 et 2011, il faut tenir compte aussi de l'augmentation des charges répercutées par l'Etat vers les communes. Le total des charges facturées à toutes les communes par l'Etat a augmenté de 19.1 mio entre 2010 (279 mio) et 2011 (298 mio). De ce fait, l'augmentation des charges liées, hors péréquation, est pour la Ville de Fribourg de 2,5 mio. L'effet net de la péréquation entre 2010 et 2011 n'est dès lors que de 0,6 mio soit :

- Effet brut de la péréquation 3.1 mio
- Augmentations des charges liées -2,5 mio

Effet net entre 2010 et 2011 péréquation 0,6 mio

La mise en place de la nouvelle péréquation intercommunale a pour sa part entraîné en 2011 par rapport à 2010 un transfert de charges de la rubrique 35

"Remboursements et participation à des collectivités publiques" à la rubrique 36 "Subventions accordées", soit diminution des charges de la rubrique 35 de 4,1 mio et augmentation des charges de la rubrique 36 de 5.1 mio.

CHAPITRE I

ANALYSES DES COMPTES PAR NATURE

Pour permettre une meilleure lisibilité des budgets par rapport au plan financier, le Conseil communal propose de faire une première analyse du budget selon la classification par nature et ensuite de revenir à une analyse selon la classification administrative, qui est celle faisant foi pour l'adoption du budget.

A. Charges

Les charges générales de la Commune se montent, au budget 2011, à Fr. 216'822'728.-- contre Fr. 214'364'397.-- au budget 2010. Les charges ont progressé de 1.15 %.

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart en %
30	Charges de personnel	55'089'420	54'397'660	1.27
31	Biens, services et marchandises	27'908'741	26'288'152	6.16
32	Intérêts passifs	4'911'600	5'715'400	-14.06
33	Amortissements	12'087'370	11'167'927	8.23
35	Remboursements et participations à des collectivités publiques	58'215'580	62'393'440	-6.70
36	Subventions accordées	33'369'905	30'185'250	10.55
38	Attributions aux réserves	2'121'210	1'930'210	9.90

Les charges de la rubrique 30 "Charges de personnel" n'augmentent que de 1.27 %, largement en deçà de l'objectif maximal de 1,5 % que le Conseil communal s'était fixé. Ce budget intègre une adaptation des salaires de 0,3 % au renchérissement. Les mouvements de personnel sont expliqués dans le chapitre V, page 18.

Les charges de la rubrique 31 "Biens, services et marchandises" augmentent de 6.16 % et ont largement dépassé l'objectif du Conseil communal de n'augmenter cette rubrique que de 1,4 %. Cette forte augmentation s'explique par :

- Une augmentation de 1 mio pour les frais de remise en état de la décharge de la Pila (rubrique 531.314.01 passant de 1 mio à 2 mio en 2011). Cette augmentation est compensée par la reprise à la réserve libre de Châtillon de 1 mio (rubrique 531.480.01) La convention actuelle signée entre l'Etat et la Ville répartit à raison de 50 % chacun les frais liés aux études préalables. A ce jour, il n'est pas encore défini comment les frais d'assainissement seront pris en charge.
- Le frais postaux liés aux élections 2011 ont augmenté de 0,1 mio (rubrique 112.318.00).
- L'incinération des boues pour la STEP augmente de 0,25 mio (rubrique 532.318.00).
- D'une manière générale, une augmentation de la rubrique 313 "Autres marchandises" de 0,2 mio.

Les charges de la rubrique 32 "Intérêts passifs" diminuent de 0.8 mio liées à la diminution importante de la dette en 2009 ainsi qu'au renouvellement de plus de 50 mio d'emprunts à des taux historiquement bas. Une grande partie des renouvellements des emprunts échus en 2011 ont déjà été bloqués sur une période de 8 à 10 ans à des taux inférieurs à 2 %. Cette réduction est aussi le fruit de la politique du Conseil communal du blocage des amortissements à 7,2 mio par année (sans la STEP et Châtillon). Entre 2002 et 2011, le coût de la dette est passé de 8,5 mio à 4,9 mio, ce qui démontre une gestion rigoureuse des emprunts.

Les charges de la rubrique 33 "Amortissements" sont totalement dans les objectifs du Conseil communal. Si l'on enlève les amortissements de la STEP

de 3,86 mio de francs, ainsi que ceux de Châtillon de 1.23 mio de francs, les autres amortissements s'élèvent à 7 mio de francs (voir p. 14). En 2010, les amortissements hors STEP et Châtillon étaient de 6,67 mio. En outre, suite à une accélération du comblement de la décharge de Châtillon, les amortissements ont été mis en corrélation avec cette réalité. Cela implique une augmentation de l'amortissement de Châtillon de Fr. 175'000.-- en 2011 par rapport à 2010.

Les charges de la rubrique 35 "Remboursements et participation à des collectivités publiques" diminuent de 6.70 % Comme expliqué, ci-dessus, la nouvelle péréquation intercommunale diminue les charges de cette rubrique, car les montants affectés ne sont calculés plus que sur la population légale.

En ce qui concerne les subventions accordées, la rubrique 36 enregistre l'augmentation de 5,1 mio correspondant à la participation de la Ville de Fribourg au fonds de la péréquation des ressources. Sans ce changement technique, cette rubrique aurait enregistré une diminution de charge de l'ordre de 2 mio. Cette réduction est due aux rubriques de l'aide sociale qui ont été ramenées dans les montants versés en 2009. Lors de l'établissement du budget 2010, les perspectives économiques connues prévoyaient une forte augmentation du chômage qui, heureusement, n'a pas eu lieu dans les faits.

La rubrique 38 "Attributions aux réserves" est constituée de la réserve de 1,30 mio pour la 2^{ème} année d'école enfantine, suite au versement prévu de la subvention de l'Etat d'un montant de 10 mio par année à répartir entre les communes pendant 6 ans, soit de 2009 à 2014. Le détail de la rubrique est le suivant :

Attributions aux réserves

259.382.00	Attribution réserve pour 2ème année d'école enfantine	Fr.	1'300'000.00
410.380.00	Contribution achat abris PC	Fr.	30'000.00
521.380.00	Places de parc et places de jeux	Fr.	36'500.00
531.380.00	Châtillon, remise en état	Fr.	600'000.00
532.380.00	Step : attribution à la réserve	Fr.	40'710.00
613.380.00	Fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier	Fr.	117'000.00
		Fr.	2'124'210.00

B. Recettes

Il est prévu une augmentation des recettes générales de Fr. 207'969'943 au budget 2010 à Fr. 214'545'185 au budget 2011. Les principales fluctuations sont enregistrées dans les rubriques par nature suivantes :

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart en %
40	Impôts et taxes	123'360'000	120'199'000	2.63
41	Patentes, Concessions	326'000	305'500	6.71
42	Revenus des biens	7'650'040	8'131'140	-5.92
43	Contributions, émoluments, taxes, ventes	36'213'570	35'849'895	1.01
44	Parts à des recettes sans affectation	2'180'000	2'250'000	-3.11
45	Remboursements de collectivités publiques	14'707'113	15'626'960	-5.89
46	Subventions acquises	3'110'450	1'023'590	203.88
48	Prélèvement sur les réserves	3'882'110	2'297'500	68.97

Le budget 2011 enregistre une augmentation des impôts et taxes de 3.2 mio par rapport à 2010. Cette augmentation s'explique principalement par le fait que, lors de l'établissement du budget 2010, les perspectives économiques établies par le Seco, en septembre 2009, prévoyaient une croissance modeste de 0,4 % alors qu'au mois de septembre 2010, il s'attend à une croissance de 2,7 % pour cette même année 2010. Pour le chômage, il tablait sur un taux de 5,2 % en septembre 2009, alors qu'aujourd'hui il pronostique un taux de 3,9 % en moyenne annuelle. Malheureusement, les diminutions fiscales votées par le Grand Conseil ont entraîné une réduction des impôts de l'ordre de 4,6 mio pour la Ville de Fribourg, qui s'ajoutent aux 0,6 mio liés à la suppression de l'impôt spécial des immeubles. Sans ces décisions, la rubrique aurait progressée de 8,4 mio.

L'augmentation de la rubrique 41 "Patentes et concessions" est essentiellement due aux revenus générés par l'affermage des affiches.

La rubrique 42 "Revenus des biens" diminue de 5.92 % suite à la suppression du revenu extraordinaire de 0,7 mio, lié à la soulte du remaniement parcellaire, Avenue de la Gare sud, voté le 29 septembre 2009 par le Conseil général. Bien que cet échange ne sera vraisemblablement pas effectué en 2010 et ne sera pas encaissé, il n'a pas été reporté dans le budget 2011. Si cette opération est faite en 2011, le montant sera un revenu supplémentaire.

La rubrique 43 "Contributions, émoluments, taxes, ventes" augmente de 1.01% pour les raisons suivantes :

- Augmentation de la taxe d'exemption, suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement du feu, soit 0,4 mio
- Augmentation des recettes liées à Châtillon (Taxe de décharge : 0.246 mio et taxe remise en état : 0,194 mio).
- Comme expliqué ci-dessus, le taux de chômage réel est inférieur à celui prévu lors de l'établissement du budget 2010, Cela engendre une stagnation des demandes d'aides sociales et par conséquent une diminution des recettes liées (remboursements des assurances sociales : - 0,8 mio, récupération individuelles : -0.3 mio).

- La rubrique "Amendes" augmente de 0,45 mio, suite à l'introduction, fin 2009, des installations de surveillance de la circulation routière aux feux rouges.
- La rubrique "Produits de parcomètres" augmente de 0,38 mio suite à l'introduction de nouveaux parcomètres, par exemple à Saint-Léonard.

La rubrique 45 "Remboursements de collectivités publiques" diminue de 0.9 mio, à cause principalement des fluctuations de recettes suivantes :

- Diminution des remboursements de l'Etat pour l'aide sociale : -0,95 mio et récupération au pot commun de district pour l'aide sociale : -0.7 mio.
- Suppression de la participation cantonale à la compensation RPT : -0,4 mio
- Participation cantonale aux assurances maladies sur ADB : 0,4 mio
- Le ramassage des déchets pour Villars-sur-Glâne permet une augmentation de 0,36 mio.

La rubrique 46 "Subventions acquises" augmente grâce au montant touché par la Ville de Fribourg dans le cadre de la péréquation des besoins.

La rubrique 48 "Prélèvements sur les réserves" évolue de la manière suivante :

256.482.00	Construction H.L.M	Fr.	100'000.00
257.482.00	Assainissement immeubles anciens	Fr.	40'000.00
410.480.00	Réserve places d'abris	Fr.	91'800.00
521.480.00	Places de parc publiques	Fr.	14'800.00
531.480.00	Châtillon, remise en état	Fr.	1'000'000.00
531.480.01	Réserve libre de Châtillon	Fr.	1'000'000.00
532.480.00	Réserve protection des eaux	Fr.	135'510.00
532.480.01	Canalisations	Fr.	1'500'000.00
		Fr.	3'882'110.00

Répartition des recettes générales

Les recettes générales se répartissent (hors imputations internes) en :

- impôts et taxes : 64.4% en 2011 contre 64.7% en 2010 et 63.9 % en 2009
- autres recettes : 35.6% en 2011 contre 35.3 % en 2009 et 36.1 % en 2009

CHAPITRE II

EVOLUTION DES RECETTES GÉNÉRALES, SELON LA CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE

A. EVOLUTION DES RECETTES FISCALES

Il faut rappeler que, suite à la bascule d'impôt due à la reprise du RHF par le Canton, le coefficient de l'impôt de la Commune a été ramené de 85 ct à 77,3 ct pour 2007 et les années suivantes. Les estimations pour l'année fiscale 2011 tiennent compte de ce coefficient, mais gardent celui de 85 ct pour les années fiscales antérieures à 2007.

Les estimations des recettes fiscales pour l'année 2011 ont été établies tant sur la base de renseignements obtenus auprès du Service cantonal des contributions que des résultats des comptes 2008, 2009 et du budget 2010. Les chiffres donnés par l'Etat ont dû être appréciés à leur juste valeur pour tenir compte des différences particulières entre l'Etat et la Commune, notamment sur le mouvement interne des contribuables. L'entretien avec un représentant du Service cantonal des contributions se révèle, d'année en année, extrêmement important et permet l'affinage des estimations.

Remarques générales :

Au moment de la préparation du budget 2011, les résultats des impôts 2009 des personnes physiques ne sont pas encore connus, puisque les dernières taxations, notamment celles des indépendants, ne seront rendues qu'au début de l'année 2011. Quant aux taxations des personnes morales, l'Etat est en train de réaliser celles portant sur les années 2008-2009.

Les prévisions fiscales ont été estimées en tenant compte particulièrement de 3 éléments importants :

- la constitution de provisions lors des budgets précédents;
- la situation économique;
- les conséquences financières de la modification de la loi sur les impôts cantonaux.

Evolution des recettes fiscales

	Budget 2011	Budget 2010	Comptes 2009
Impôt sur la fortune	7'300'000	7'000'000	7'033'508
Impôt sur le revenu	69'000'000	66'800'000	66'427'480
Impôt sur les prestations et les bénéfices en capital	1'300'000	1'300'000	1'073'467
Impôt à la source	6'000'000	4'800'000	4'412'773
Impôt sur le capital	4'200'000	3'900'000	4'184'554
Impôt sur le bénéfice	15'200'000	15'500'000	17'694'575
Contribution immobilière	14'500'000	14'500'000	14'400'148
Impôt spécial des immeubles	420'000	1'050'000	1'128'214
Impôt sur les gains immobiliers	800'000	800'000	1'173'949
Droits de mutations immobilières	2'850'000	2'700'000	2'574'969
Impôt sur les successions	660'000	660'000	918'894
Totaux	122'230'000	119'010'000	121'022'531

B. EXAMEN DE DÉTAIL DES PRINCIPALES RECETTES FISCALES

1. Personnes physiques

a) Impôt sur le revenu

En préambule, il faut constater, à valeur constante, une augmentation importante du rendement de l'impôt 2008 par rapport au rendement de l'impôt 2007. En effet, suite au changement du coefficient fiscal, la Ville de Fribourg a perdu, entre 2006 et 2007, 4.77 mio de recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, soit une diminution de 7 %. A valeur constante, soit avec un coefficient ramené à 0.85, la Ville de Fribourg aurait augmenté ses recettes fiscales entre 2006 et 2007 de 1,58 mio, soit de 2,3 %. Au niveau cantonal, les recettes cantonales ont augmenté de 5.1 % durant la même période. Entre 2007 avec le coefficient à 77,3 % et 2008, l'augmentation des recettes fiscales pour la ville a été de 5,1 % passant de 63,73 mio à 66,98 mio. Dans le même temps, ces recettes ont augmenté de manière moins soutenues à l'Etat à 4,7 %.

Voici un tableau sur l'évolution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques entre la Ville et le Canton :

Année	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		en mio	Accroissement		en mio	Accroissement	
			en mio	en %		en mio	en %
2002	0.85	71.10			535.71		
2003	0.85	70.12	-0.98	-1.4%	555.81	20.10	3.8%
2004	0.85	70.95	0.83	1.2%	559.30	3.49	0.6%
2005	0.85	68.39	-2.56	-3.6%	571.16	11.86	2.1%
2006	0.85	68.50	0.11	0.2%	578.78	7.62	1.3%
2007 effectif	0.773	63.73	-4.77	-7.0%	608.39	29.61	5.1%
2007 comparatif	0.85	70.08	1.58	2.3%			
2008	0.773	66.98	3.25	5.1%	637.22	28.83	4.7%

L'évolution démographique de la Ville démontre que pour 2009 par rapport à 2008, la population dite légale a augmenté de plus 406 personnes soit une augmentation de 1.2 %. Pour la même période, le Canton a augmenté sa population de 4'622 personnes soit de 1.7 %. Cette augmentation de

population pousse tout de même le Service des finances à suivre de manière pondérée les augmentations de revenus prévues par l'Etat pour les années 2009, 2010 et 2011, tout en restant prudent sur le chiffre final qui a été, par rapport au calcul théorique, temporisé.

L'Etat a arrêté son estimation fiscale de l'impôt sur le revenu 2011 à 661 mio, calculé de la façon suivante :

- impôt 2008 : 637 mio;
- impôt 2009 : + 0.6 % par rapport à 2008, d'où 641 mio; Cette estimation tient compte d'une baisse du barème de l'impôt sur le revenu introduit le 01.01.2009 pour 22,4 mio et des modifications de la législation fiscale, à savoir 11,5 mio pour la compensation de la progression à froid, 3,5 mio pour l'imposition partielle des dividendes et 7,4 mio pour l'amélioration de déductions sociales;
- impôt 2010 : + 2.2 % par rapport à 2009, d'où 655 mio en tenant compte d'une baisse du barème de l'impôt sur le revenu qui a été introduit le 01.01.2010 pour 9 mio (modification du barème fiscal).
- impôt 2011 : 0.9 % par rapport à 2010, d'où 661 mio, en tenant compte d'une baisse de la fiscalité pour un montant de 20 mio (réduction du splitting) Compte tenu de ces chiffres et de ces prévisions, la recette de l'impôt communal pour le budget 2011 peut s'établir de la façon suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur le revenu 2011 : 661 mio
 Part communale 2008 à cet impôt cantonal 2008 : 13.53 %
 Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2011 :
 661 mio x 77,3 % x 13.53 % Fr. 69'142'160,--
arrondi à Fr. 69'000'000,--

Le montant a été diminué de 0,142 mio pour tenir compte du risque lié à une augmentation moins élevée des impôts pour la Ville de Fribourg pour les années 2009, 2010 et 2011 et de l'érosion de la part de la Ville de Fribourg dans l'impôt cantonal. En effet en 2007 le pourcentage était de 13,58 % et il n'est pour l'année fiscale 2008 que de 13,53 %.

b) Impôt sur la fortune

L'impôt sur la fortune des personnes physiques a diminué entre l'année fiscale 2007 et 2008. Le tableau ci-dessous démontre que cet impôt a diminué de

-3.9 % dû aux pertes extrêmement importantes sur les marchés boursiers en 2008 et qui se sont répercutées sur la fortune. Cette diminution a été moins importante à la Ville, soit -3,9 %, alors qu'au Canton elle s'élève à -5,2 % :

Année	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		en mio	Accroissement		en mio	Accroissement	
			en mio	en %		en mio	en %
2002	0.85	6.82			48.73		
2003	0.85	6.59	-0.23	-3.3%	53.58	4.85	10.0%
2004	0.85	7.24	0.65	9.9%	55.79	2.21	4.1%
2005	0.85	8.20	0.96	13.3%	62.66	6.87	12.3%
2006	0.85	8.25	0.05	0.6%	67.54	4.88	7.8%
2007 effectif	0.773	7.60	-0.65	-7.9%	71.00	3.46	5.1%
2007 comparatif	0.85	8.36	0.11	1.3%			
2008	0.773	7.30	-0.30	-3.9%	67.34	-3.66	-5.2%

Pour l'année 2011, l'Etat a arrêté l'estimation des recettes fiscales cantonales à 68 mio.

Dans ces conditions, l'estimation fiscale pour la Ville en 2011 devient la suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur la fortune 2011 : 68 mio
 Part communale 2008 à cet impôt cantonal 2008 : 13.76%
 Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2011 :
 68 mio x 77,3 % x 13.76 % Fr. 7'232'806,--
arrondi à Fr. 7'300'000,--

2. Personnes morales

a) Impôt sur le bénéfice

L'impôt sur le bénéfice des personnes morales évolue de manière soutenue entre l'année fiscale 2002 et 2005. L'évolution depuis 2002 de la Commune et du Canton est la suivante :

Année	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		en mio	Accroissement		en mio	Accroissement	
			en mio	en %		en mio	en %
2002	0.85	10.46			55.52		
2003	0.85	11.26	0.80	7.6%	54.79	-0.73	-1.3%
2004	0.85	13.30	2.04	18.1%	61.53	6.74	12.3%
2005	0.85	17.12	3.82	28.7%	65.11	3.58	5.8%
2006	0.85	16.24	-0.88	-5.1%	82.00	16.89	25.9%
2007 effectif	0.773	17.35	1.11	6.8%	92.00	10.00	12.2%
2007 comparatif	0.85	19.07	2.83	17.4%			
2008	0.773	16.31	-1.04	-6.0%	95.02	3.02	3.3%

Dans ses estimations de recettes fiscales cantonales pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, l'Etat constate que les projections font apparaître des fluctuations très différenciées suivant les régions examinées. Ainsi, a-t-il retenu, dans son budget, une proposition de 93 mio pour l'exercice 2011.

Le budget 2011, outre l'estimation 2011, aura un fort reliquat pour les impôts 2009 et 2010. C'est pourquoi l'estimation a été effectuée de la manière suivante :

Impôt 2009 :	estimation 15.307 mio à 100 % - 75 % déjà provisionné, soit un reliquat de 25 %	Fr. 3'826'000.00
Impôt 2010 :	estimation 15.307 mio à 75 % - 65 % déjà provisionné, soit un reliquat de 10 %	Fr. 1'530'000.00
Impôt 2011 :	estimation 15 mio à 65 %	Fr. 9'750'000.00
		Fr. 15'106'000.00
	arrondi à	<u>Fr. 15'200'000.00</u>

L'Etat a retenu pour son propre budget une augmentation de 3 mio de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales entre 2008 et 2011, soit un pourcentage de 3,22 % malgré la diminution de 10 % de l'impôt sur le bénéfice et le capital proposé par le Conseil d'Etat pour le 1^{er} janvier 2011 et accepté ce 9 novembre par le Grand Conseil.

Le Conseil communal a tenu compte, dans ses estimations, du départ, en 2010 et en 2011 de différentes entreprises. Les prévisions d'impôt ont ainsi été diminuées de 2 % pour 2011.

b) Impôt sur le capital

L'impôt sur le capital des personnes morales évolue de manière très stable depuis plusieurs années. Depuis 2007, la BCF ainsi que de nouvelles entreprises sont aussi soumises à cet impôt.

L'évolution depuis 2002 a été la suivante :

Année	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		en mio	Accroissement		en mio	Accroissement	
			en mio	en %		en mio	en %
2002	0.85	3.49			12.94		
2003	0.85	3.48	-0.01	-0.3%	15.15	2.21	17.1%
2004	0.85	3.59	0.11	3.2%	16.25	1.10	7.3%
2005	0.85	3.64	0.05	1.4%	16.44	0.19	1.2%
2006	0.85	3.59	-0.05	-1.4%	17.20	0.76	4.6%
2007 effectif	0.773	3.95	0.36	10.0%	19.83	2.63	15.3%
2007 comparatif	0.85	4.34	0.75	20.9%			
2008	0.773	4.24	0.29	7.3%	20.76	0.93	4.7%

Pour 2011, le Service des finances propose, vu la grande stabilité de cet impôt dans le temps, d'inscrire le montant encaissé en 2008 soit

Fr. 4'200'000.--

3. Autres impôts et taxes

a) Impôt spécial des immeubles

Il faut rappeler que le Grand Conseil a supprimé l'impôt spécial des immeubles avec effet au 1^{er} janvier 2011. Cette suppression entraîne une perte sèche de 1,1 mio dès 2012. Pour l'exercice 2011, il reste les reliquats des années 2009 et 2010 à encaisser, soit environ Fr. 420'000.--.

b) Recettes des impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutations immobilières

Les montants des droits de mutations immobilières et de l'impôt sur les gains immobiliers restent très difficiles à évaluer et se basent en partie sur l'évolution des années antérieures. Pour l'année 2011, en se basant sur le passé, mais aussi sur l'évolution actuelle du marché immobilier, les droits de mutations ont été arrêtés à Fr. 2'850'000.-- (2010 : Fr. 2'700'000.--) et les gains immobiliers à Fr. 800'000.-- (2010 : Fr. 800'000.--) et représentent la moyenne des 5 dernières années.

C. EVOLUTION DES RECETTES GÉNÉRALES - COMMENTAIRES DES RUBRIQUES PAR SERVICES

1. Finances

Personnel communal : charges sociales diverses

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
201.460.00	Taxes CO2 : redistribution de la Confédération	55'000.00	0.00	55'000.00

Le produit de la taxe CO2 est redistribué pour la première fois en 2010 par le biais des caisses de compensation mandatées par l'Office fédéral de l'environnement. Le montant versé aux entreprises est proportionnel à la masse salariale soumise à l'AVS. A l'exception des entreprises exemptées de la taxe, tous les employeurs reçoivent une part du produit.

Personnel communal : indemnités d'assurances

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
202.436.00	Indemnités au personnel accidenté	570'000.00	500'000.00	70'000.00

Jusqu'en 2008, cette rubrique regroupait aussi les indemnités de l'assurance perte de gain en cas de maladie. Suite à la suppression de cette assurance, il a été difficile d'évaluer concrètement les montants pouvant être récupérés auprès des assureurs accidents. Le Service des finances a évalué ce montant en fonction du chiffre 2010 arrêté au 31 octobre 2010 qui enregistrait déjà Fr. 530'000.-- de recettes.

Impôts

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
210.421.00	Pénalités et intérêts de retard	750'000.00	680'000.00	70'000.00

Comme la facturation du solde des impôts dus dans l'année ne peut être facturée que quelques mois après le dépôt des taxations fiscales, les

personnes n'ayant pas payé suffisamment d'acomptes doivent verser un intérêt de retard, en fonction de l'échéance moyenne calculée. Le montant inscrit au budget 2011 est en fonction des montants encaissés en 2009.

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
210.436.00	Frais de contentieux : remboursement	180'000.00	120'000.00	60'000.00

Le montant inscrit au budget 2011 correspond aux comptes 2009

Intérêts actifs

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
220.422.01	Portefeuille	809'400.00	625'300.00	184'100.00

Le montant de Fr. 184'100.-- correspond au montant de dividende que Frigaz SA a versé en 2010 à la Ville de Fribourg.

Autres recettes

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
231.439.20	Recettes diverses	100'000.00	50'000.00	50'000.00

Depuis plusieurs années, les recettes diverses sont souvent supérieures à Fr. 100'000.--. C'est pourquoi, en 2011, le Service des finances arrête ce chiffre dans le budget.

Autres participations et subventions

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
259.462.00	Péréquation des besoins : part de la Commune	2'037'100.00	0.00	2'037'100.00

Dès 2011, la nouvelle péréquation intercommunale met en place un fonds correspondant à 50 % du fonds des ressources soit Fr. 12'241'891 versé par le canton pour les besoins des communes. Selon l'indice de 110.28 déterminé pour la commune de Fribourg, la Ville reçoit un montant de Fr. 2'037'100.-- qui correspond au 16,64 % du total du fonds.

2. Ecoles

Ecole de langue allemande

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
312.452.00	Participation des communes	1'080'000.00	940'000.00	140'000.00

Ce montant correspond à la facturation établie par l'Etat.

3. Police locale et Mobilité

Administration

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
400.427.00	Location de places, taxes d'empiètement	600'000.00	510'000.00	90'000.00

Cette rubrique enregistre les recettes liées à diverses formes d'empiètement du domaine public parmi lesquelles on peut citer : réclames mobiles, éventaires de magasins, terrasses, distributeurs Selecta, locations de places pour les manifestations, stands commerciaux, banderoles, cirques et chantiers. Ces montants sont surtout dépendants du nombre, des surfaces et de la durée des chantiers.

Police des parcs

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
401.434.00	Produit des parcomètres	3'800'000.00	3'420'000.00	380'000.00

Ce montant permet de prendre en compte les recettes liées aux secteurs dernièrement équipés (St-Léonard) et l'augmentation de la fréquentation des parkings publics.

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
401.437.00	Amendes d'ordre	3'250'000.00	2'800'000.00	450'000.00

Le montant budgété tient notamment compte des installations de surveillance de la circulation routière aux feux rouges et d'une augmentation du nombre d'infractions.

Taxes sur les spectacles

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
403.406.11	Théâtres	45'000.00	30'000.00	15'000.00

Les très bons résultats enregistrés ces dernières années sont repris pour 2011.

Service du feu

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
420.430.00	Taxes d'exemption	1'750'000.00	1'350'000.00	400'000.00

L'adoption du règlement du service de défense contre l'incendie permet d'améliorer la couverture des frais de la protection incendie.

4. Génie-civil et Cadastre

Déchets

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
530.452.00	Taxes versées par d'autres communes	360'000.00	1'000.00	359'000.00

Ce montant correspond à la contribution de Villars-sur-Glâne pour le ramassage de ses déchets.

Décharge de Châtillon

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
531.480.01	Réserve de Châtillon : prélèvement	1'000'000.00	0.00	1'000'000.00

Ce montant est destiné à financer l'augmentation des frais de remise en état (rubrique 531.314.01). Cette réserve a été constituée il y a quelques années suite aux premiers exercices bénéficiaires de l'exploitation de la décharge. L'état de cette réserve, au 31 décembre 2009, est de Fr. 1'269'481,--.

5. Aménagement et Bâtiments

Parcs et Promenades

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
621.434.00	Redevances de tiers (accidents, abattages, etc.)	30'000.00	16'000.00	14'000.00

Ces dernières années les recettes de cette rubrique étaient toujours nettement supérieures aux prévisions. De ce fait, le montant a été augmenté.

CHAPITRE III

EVOLUTION DES CHARGES GÉNÉRALES SELON LA CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE

COMMENTAIRES DES RUBRIQUES PAR SERVICES

1. Administration générale

Conseil communal

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
100.365.00	Subvention aux partis politiques : élections communales	26'000.00	0.00	26'000.00

Pour les élections communales, la subvention aux partis politiques est de Fr. 2'000.-- par Conseiller communal élu (soit Fr. 10'000.--) et de Fr. 200.-- par Conseiller général élu (soit Fr. 16'000.--). En outre, le prix de l'impression des listes électorales par la Centrale d'impression n'est pas facturé aux partis, constituant ainsi une subvention en nature d'environ Fr. 20'000.--.

Secrétariat de Ville

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
110.315.00	Conservation et restauration d'archives	40'000.00	20'000.00	20'000.00

L'intégration du Fonds Jean Dubas et de la bibliothèque des Archives de la Ville aux réseaux romand (RERO) et fribourgeois est en bonne voie. La première partie des travaux, effectuée en 2010, a été réglée grâce au solde de Fr. 20'000.-- du Fonds de restauration d'archives, qui est ainsi liquidé. La seconde partie de ces travaux d'intégration à effectuer en 2011 nécessite également un montant de Fr. 20'000.--.

Contrôle des habitants

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
112.300.00	Rémunération des scrutateurs	80'000.00	18'000.00	62'000.00
112.301.00	Traitements	62'840.00	11'000.00	51'840.00
112.310.00	Matériel	24'000.00	2'900.00	21'100.00
112.318.00	Affranchissements postaux	215'000.00	100'000.00	115'000.00

En 2011, et comme tous les 20 ans, auront lieu les élections communales, fédérales et cantonales, soit huit expéditions différentes, certaines échéances nécessitant deux envois successifs en fonction des délais, en plus des votations habituelles. C'est ce qui motive l'importante augmentation des quatre rubriques y relatives.

Relations humaines

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
130.318.10	Sécurité au travail : mandat externe	55'000.00	0.00	55'000.00

Un mandat extérieur a été confié pour l'exécution de cette tâche légale.

2. Finances

Personnel communal : charges sociales diverses

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
201.304.00	Caisse de prévoyance : pont AVS	240'000.00	168'000.00	72'000.00

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la Commune offre un pont AVS correspondant à 70 % de la rente simple maximum. Ce chiffre évolue en fonction du nombre de personne demandant une retraite anticipée et de celle ayant atteint l'âge limite de 65 ans, qui donne droit à la rente AVS.

Assurances, locaux, divers

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
203.318.20	Frais bancaires	123'000.00	95'000.00	28'000.00

Dès 2008, les paiements de débiteurs s'effectuent prioritairement auprès de la BCF au lieu de Postfinance, ce qui entraîne une augmentation de la charge dans ce compte, compensée par une diminution sur le compte 203.318.10 "Taxes postfinance".

Impôts et taxes

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
210.329.00	Intérêts rémunérateurs + escompte sur acomptes	650'000.00	500'000.00	150'000.00

Il s'agit d'intérêts versés aux contribuables qui ont payé trop d'acomptes par rapport à leur dernière cote fiscale. Le budget 2011 s'établit en fonction des montants versés dans le cadre des comptes 2009.

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
210.351.00	Commission cantonale : encaissement d'impôts spéciaux	150'000.00	80'000.00	70'000.00

Cette commission est prélevée sur les impôts à la source, les centimes additionnels, les droits de successions etc. Actuellement l'Etat perçoit le 2 % des encaissements faits en faveur des communes. Suite à la demande de la fiduciaire, dès 2010, le Service des finances comptabilise en charge toutes les commissions d'encaissement que l'Etat perçoit. Cela implique une augmentation des charges compensées par une augmentation des recettes fiscales perçues par l'intermédiaire de l'Etat.

Amortissements

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
259.362.00	Part. communale à la péréquation des ressources	5'091'900.00	0.00	5'091'900.00

Dès 2011, la nouvelle péréquation intercommunale crée deux fonds différents. La péréquation des ressources a créé un fonds de 24,5 mio versé par les communes riches en faveur des communes pauvres, selon l'indice de potentiel fiscal (IPF). Pour la Commune de Fribourg, cet indice est de 117.64 et a pour conséquence que la Commune est contributrice pour le montant de Fr. 5'091'000.--, soit le 20,79 % du fonds. Cette nouvelle pratique abolit l'ancienne péréquation qui classait les communes de 1 à 6 et donnait une répartition des charges facturées par l'Etat en fonction de la classification.

3. Ecoles

Ecoles enfantines

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
330.351.00	Frais facturés par l'Etat	2'906'000.00	2'430'000.00	476'000.00

La différence de Fr. 476'000.00 s'explique d'une part en raison de la modification des éléments pris en compte pour le calcul de la péréquation financière. En effet, désormais, le calcul s'opère exclusivement sur la base de la population légale. D'autre part, l'augmentation du nombre de classes enfantines due à la mise en place des deux années d'écoles enfantines dans le canton a eu pour effet d'augmenter d'une manière sensible le coût / classe, alors que la Ville ne dispose pas encore de 2 années d'école enfantine.

4. Police locale et Mobilité

Mobilité

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
430.315.00	Vélo libre service : frais d'exploitation	20'000.00	0.00	20'000.00

La mise en service en 2010 du premier réseau suisse de vélos en libre service dont une partie est électrique a été réalisée en avril 2010. Le premier bilan financier sera connu au courant 2011. Bien que l'objectif soit une opération blanche en termes de frais d'exploitation à charge de la Ville, une somme doit être prévue pour, le cas échéant, assurer le montant non couvert.

5. Génie-civil et Cadastre

Véhicules et machines

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
510.319.00	Impôts et expertises	212'000.00	190'000.00	22'000.00

Ce montant inclut les frais dus à l'acquisition d'un camion supplémentaire pour le ramassage des déchets à Villars-sur-Glâne.

Routes communales et voirie

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
520.314.00	Entretien des chaussées et trottoirs	555'000.00	500'000.00	55'000.00

Ce montant se justifie par l'augmentation du niveau de dégradation du réseau en raison d'une insuffisance des moyens mis à disposition pour son entretien, ces dernières années.

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
520.314.01	Entretien des falaises : zones à risque	120'000.00	80'000.00	40'000.00

Ce montant inclut une intervention importante de confortation de la falaise dans le secteur inférieur du funiculaire

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
520.316.00	Location de véhicules et machines	35'000.00	15'000.00	20'000.00

Ce montant inclut la location de véhicules pour le chantier du Maggenberg.

Décharge de Châtillon

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
531.314.01	Frais de remise en état	2'000'000.00	1'000'000.00	1'000'000.00

Ce montant comporte la contribution de la Ville pour l'assainissement de l'ancienne décharge de la Pila. En 2011, seront entrepris des travaux préliminaires à l'assainissement, cela en plus des études relatives au projet définitif d'assainissement.

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
531.318.10	Etudes et analyses	110'000.00	90'000.00	20'000.00

La grande diversité de provenance des déchets réceptionnés implique une augmentation des analyses à effectuer.

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
531.380.00	Réserve de remise en état : attribution	600'000.00	406'000.00	194'000.00

Ce montant se base sur une attribution de Fr. 10.-- par tonne de déchets réceptionnés (Fr. 7.-- au budget 2010). Cette augmentation est rendue

nécessaire dans le but de consolider cette réserve destinée à financer les frais de remise en état (rubrique 531.314.01).

Traitement et évacuation des eaux

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
532.318.13	Produits chimiques	419'900.00	375'900.00	44'000.00

L'augmentation est due à une hausse des charges provenant de l'usine Cremo. Cela implique une contribution plus importante de cette entreprise.

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
532.318.00	Incinération des boues	1'326'000.00	1'080'000.00	246'000.00

Ce montant inclut Fr. 300'000.-- pour une halle de stockage des boues prévue sur le site de Châtillon. Cette halle est rendue nécessaire pour pouvoir pallier efficacement aux périodes d'interruption du fonctionnement de l'usine d'incinération des boues de Saidef (périodes de révision, pannes). Ces interruptions impliquent un transport des boues vers d'autres usines ce qui perturbe leur organisation et génère des frais supplémentaires importants.

Economat

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
550.313.10	Produits et matériel de nettoyage	146'750.00	126'750.00	20'000.00

Ce montant inclut la fourniture de papier pour les essuie-mains installés lors des menaces de la grippe H1N1. Il en résulte une baisse de la rubrique 550.311.10 "Appareils (achat)".

6. Aménagement et Bâtiments

Parcs et Promenades

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
621.313.01	Matériaux et autres fournitures	106'000.00	85'000.00	21'000.00

Dans cette rubrique ont été ajoutés Fr 20'000.- pour remplacer les copeaux détériorés des zones de chutes des places de jeux du jardin de Pérolles et du Guintzet, par des gravillons ronds.

Cimetière

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
622.311.00	Machines horticoles et outillages	30'000.00	13'000.00	17'000.00

L'augmentation de cette rubrique est due à la nécessité urgente de remplacer la tondeuse (moyenne surface) vétuste du cimetière (projet déjà recalé en 2009).

7. Service culturel

Activités culturelles

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
820.365.40	Subventions pour manifestations à caractère régional	724'290.00	374'920.00	349'370.00

Jusqu'en 2010, les communes membres versaient à Coriolis infrastructures une contribution annuelle proportionnelle à leur population légale arrêtée à la fin de l'année précédente, à raison de Fr.10.- par année et par habitant. A partir de 2011, ce montant passe à Fr 20.- par année et par habitant, en vue de la mise en exploitation de la salle Equilibre.

	Art. 15 al. 1 20.-/par hab	Art. 15 al. 2 1.-/par hab.	Population lég. au 31.12.2009	Total
Fribourg	20.-	1.-	34'490	724'290
Villars-s-Glâne	20.-	1.-	10'892	228'732
Granges-Paccot	20.-	1.-	2'477	52'017
Corminboeuf	20.-	1.-	2'135	44'835
Givisiez	20.-	1.-	2'982	62'622
			52'976	1'112'496

8. Sports

Patinoires

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
913.312.00	Electricité	260'000.00	220'000.00	40'000.00

L'augmentation est due au fait que l'exploitation s'étend sur deux mois supplémentaires en 2011.

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
913.313.00	Matériaux et fournitures (achat)	100'000.00	80'000.00	20'000.00

Un revêtement en bois sera posé par étapes sur les façades intérieures.

Halle omnisports de St-Léonard

		Budget 2011	Budget 2010	Ecart
917.313.00	Matériaux et fournitures	65'000.00	50'000.00	15'000.00

La différence s'explique par le fait que l'exploitation court pour la première fois de janvier à décembre.

CHAPITRE IV

POLITIQUE DU PERSONNEL

1. Effectif du personnel et dotation

Compte tenu des rigueurs budgétaires, cette année encore la politique restrictive en matière d'engagement a été poursuivie. L'analyse des prestations qui a débuté en 2009 a facilité ce travail. Il convient de rappeler ici que cette démarche n'a pas pour seul but de produire un état instantané des tâches et des ressources, mais plus encore de donner des moyens afin de mieux gérer le délicat équilibre entre eux. Chaque situation de poste devenu vacant a donné lieu à une analyse fine afin d'étudier l'opportunité du remplacement et l'éventuelle réorganisation que cela permettait de réaliser. Ainsi, certains postes ont été remaniés en distribuant différemment les tâches, ce qui a permis parfois d'éviter un nouvel engagement.

Par ailleurs, les vellétés de création de postes ont également été analysées de façon très rigoureuse. Face à la limitation de ses moyens, la Ville a renoncé à la création de certains postes, malgré les besoins exprimés. Toutefois, cette rigueur n'a pas permis d'ignorer les nouvelles tâches et des nouvelles exigences qui ne cessent d'apparaître. Si, dans certains Services, cet accroissement est supportable, il en est d'autres où il produit un déséquilibre qui conduit à des ruptures ou en accroît le risque de manière exagérée. En plus des perturbations provoquées par ces surcharges, le coût que cela génère s'oppose ici directement à l'économie escomptée par la restriction budgétaire.

Ces réorganisations, ainsi que celles encore à l'étude, conduisent toutes à une meilleure utilisation des ressources. La tâche se poursuit et c'est essentiellement sur le long terme que les résultats se feront sentir.

L'évolution de la dotation des postes est la suivante :

a) Nouveaux postes

0.5 ept, chargé de communication à l'Administration générale (0110).

0.5 ept, collaborateur RH au Service des relations humaines (0130), lié à l'insuffisance de la dotation en personnel de ce Service.

1 ept, collaborateur scientifique (0400) et 1 ept, inspecteur du feu (0410) au Service de la police et de la mobilité pour corriger le manque de ressources de ce service.

1 ept, chauffeur et 1 ept éboueur (530) à la Voirie pour le ramassage des ordures à Villars-sur-Glâne.

1 ept, secrétaire (0601) au Service de l'aménagement et des bâtiments suite à une réorganisation de l'inspectorat des bâtiments.

1.4 ept, collaborateur administratif (1200) au Service des tutelles et curatelles pour remédier à un urgent manque d'effectifs.

b) Réductions ou suppressions de postes

Par ailleurs, plusieurs services ont fait des efforts en vue de réduire ou diminuer les charges du personnel. Ainsi, il faut relever les réductions suivantes :

1 ept à la protection civile en rapport à l'évolution de la répartition des tâches avec le canton.

4 ept au Service de l'aménagement (Parcs et promenades et cimetière) non remplacés à l'occasion de départ des titulaires et de réorganisation interne. Un demi-poste en situation AI a momentanément été déplacé au cadastre.

c) Réorganisation et autres changements structuraux

L'année passée, plusieurs réorganisations ont eu lieu, en particulier en ce qui concerne la Promotion économique reprise par l'Agglo et la suppression du Service des inspections financières et de la sécurité au travail dont les tâches obligatoires ont été reprises par un mandat externe. Une part des réductions d'effectif était déjà réalisée pendant l'année 2010, comme prévu au budget

2010. Il restait encore à analyser la 2^{ème} partie. Cela s'est fait durant cette année et des solutions ont été trouvées et ont permis des réductions de 0.65 ept.

d) Dotation

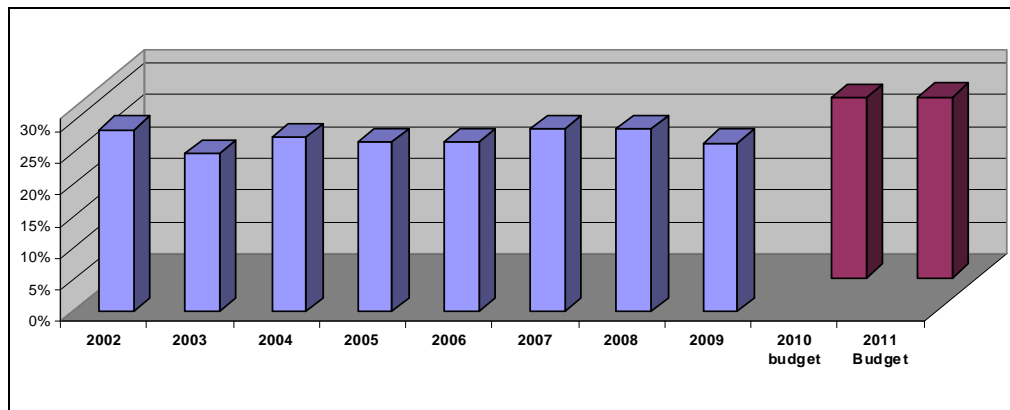
En conséquence, la dotation du personnel va évoluer de la façon suivante : elle était de 446.2 ept et 537 collaborateurs au début 2010 (budget) et ce chiffre devait baisser à 444.6 ept et 534 collaborateurs au cours de l'année, suite à des départs planifiés. Il est de 447.1 ept et 539 collaborateurs dans le budget 2011. En considérant qu'une augmentation de 2 postes est liée au ramassage des ordures à Villars-sur-Glâne, on constate l'effort réalisé pour maintenir les effectifs au plus bas. Le tableau en annexe au message donne le détail de la dotation.

2. Indexation des salaires et évolution des charges du personnel

L'évolution des prix qui a eu lieu cette année entre septembre 2009 et septembre 2010 a conduit à une augmentation de 0.3 pt à 108.8 de l'indice des prix à la consommation, soit une progression de 0.276%. Le Conseil communal a décidé de repercuter cette hausse sur les salaires.

Les charges du personnel progressent de Fr. 54'397'660.- pour 2010 à Fr. 55'089'420.- pour 2011 soit une augmentation de 1.27%.

Elles représentent cette année le 28.4% des charges totales (sans les imputations internes), soit une augmentation de 0.1% par rapport au budget 2010.



Le tableau ci-dessus illustre l'évolution des charges du personnel relativement aux charges totales.

CHAPITRE V

SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

La nouvelle péréquation financière intercommunale, fruit d'un travail de persuasion autant à l'interne des instances communales qu'avec les partenaires externes, apporte enfin une reconnaissance des charges spécifiques de ville centre. Comme le démontre le tableau élaboré par le Service des communes, en 2011 la Ville est bénéficiaire pour un montant de 3,1 mio.

Ce nouveau système beaucoup plus transparent permet de démontrer que la commune de Fribourg verse plus de 5 mio en faveur des 133 communes pauvres de ce canton.

Malheureusement, dans le même temps, le canton fait un transfert de charges de l'ordre de 19.1 mio supplémentaire à répartir entre les communes. Ces montants facturés aux communes étaient de 279 mio en 2010 pour être augmentés de 6,8 % en 2011 à 298 mio. Pour la commune de Fribourg, la progression de ces charges liées est de plus de 2,5 mio, ce qui correspond

au 80 % de l'augmentation des recettes fiscales. Il ne reste à la commune que 0,6 mio pour absorber toutes les autres augmentations (masse salariale, biens services et marchandises, amortissements etc.)

La politique mise en place par le Conseil communal depuis plusieurs années de limitation des investissements, d'objectif maximum pour l'augmentation de la masse salariale et des achats de biens, services et marchandises a permis de diminuer les coûts des intérêts passifs, de contenir les charges salariales et de biens, services et marchandises.

A l'avenir, il sera très difficile de pouvoir maintenir la politique restrictive d'investissement car des demandes de plus en plus présentes se font pour construire différents bâtiments scolaires, une nouvelle piscine, une nouvelle patinoire etc.

Les nouvelles dispositions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle actuellement en discussion à Berne, vont certainement aussi entraîner de nouvelles charges à l'avenir pour la Commune et pour toutes les collectivités publiques qui sont en système financier mixte (capitalisation et répartition).

La diminution constante de la progression des ressources, en 2011 encore, s'avère directement due aux décisions cumulées prises en novembre 2010 par le Grand Conseil. Cette diminution de la fiscalité cantonale par la modification du barème entraîne d'office une diminution des rentrées fiscales au niveau communal.

Le Conseil communal déplore que les mises en garde exprimées et rappelées régulièrement au Grand Conseil ces dernières années au sujet des conséquences négatives de telles pratiques n'aient pas encore trouvé d'écho suffisant. En effet, le Grand Conseil, dans sa majorité, reste attaché aux arguments liés à une baisse fiscale générale et estime que cette manière de voir l'emporte sur l'autonomie des communes dans le domaine fiscal. De l'avis du Conseil communal, la moindre des choses aurait été de laisser chacune des communes prendre elle-même la décision de suivre ou non celle du Canton. En persistant dans cette voie, le Grand Conseil a pris le risque d'une distorsion désastreuse en défaveur des communes.

Cela s'avère encore plus dangereux aujourd'hui pour les communes bénéficiaires du fonds de péréquation des besoins. En effet, ce fonds représente le 2,5 % du potentiel fiscal des communes. Si les diminutions

d'impôts continuent et diminuent le potentiel fiscal, ces communes toucheront moins de ce fonds alors que les charges de l'Etat vont continuer à croître. Le système repose sur l'augmentation simultanée des charges et du potentiel fiscal pour permettre de maintenir une certaine équité entre les 34 communes riches (contributrices comme la commune de Fribourg) et les 133 communes pauvres (bénéficiaires).

Depuis les trois dernières années, les comptes de la Ville sont positifs. Lors des travaux d'élaboration du budget 2011, les estimations permettaient un large bénéfice d'environ 3 mio. La décision du Grand Conseil a réduit ce travail à un déficit de 2,2 mio.

Ce dernier élément est suffisamment explicite pour démontrer l'énorme difficulté pour le Conseil communal de présenter ce qu'il souhaite, évidemment, un budget équilibré et pour montrer que sa marge de manœuvre est de plus en plus ténue. Les pressions financières externes sont de plus en plus fortes et il ne peut s'y soustraire.

Cependant, cette nouvelle péréquation intercommunale ne pourra pas, à elle seule, résoudre les problèmes de la Ville et des grandes communes. De plus, les problèmes du financement de l'Aide sociale ne sont toujours pas résolus. La moitié des dossiers cantonaux sont traités par la Ville de Fribourg. La priorité dans ce domaine pour le Conseil communal réside dans la cantonalisation du financement des prestations pour l'aide matérielle, ainsi que pour la prise en charge des coûts de fonctionnement de la structure administrative.

Si, pour garantir le minimum de prestations à leurs habitants, les communes doivent augmenter leurs impôts, ce processus de compensation fiscale n'a pas de sens. Ce sont toujours les mêmes contribuables qui passent à la caisse. En cas de compensation fiscale, les mêmes acteurs prônant les baisses fiscales cantonales s'opposeront par référendum à l'adaptation du coefficient.

Le Conseil communal, conscient de cette situation très délicate, continue à tout mettre en œuvre pour ne pas dépasser la cote d'alerte prévue par la loi.

Comme déjà dit à maintes reprises, il est nécessaire de procéder à une analyse rapide des tâches et de la répartition de leur coût entre le Canton et les communes pour trouver d'autres solutions constructives et permettre de

respecter la règle essentielle : qui commande paie. Le Conseil d'Etat doit donc impérativement s'atteler à une nouvelle vision verticale, pour permettre le désenchevêtrement des financements des prestations entre les deux institutions.

Le Conseil communal, avec l'aide de l'Association des communes, doit avancer dans ce dialogue constructif mais ferme avec le Conseil d'Etat. Il est largement convaincu que les charges salariales du personnel enseignant doivent être repris intégralement par le Canton comme le propose l'Association des communes fribourgeoises.

Les défis à venir sont importants et il requiert de chacun une analyse juste de la situation financière de la Commune de Fribourg. On ne peut pas d'un côté toujours exiger plus de la part des pouvoirs publics (nouveau CO, nouvelle piscine, nouvelle patinoire etc.) sans donner les moyens financiers allant de pair avec les demandes. Dans la situation financière actuelle, il est important de faire des choix pour permettre de maintenir le coefficient de l'impôt communal dans la partie positive de la moyenne cantonale.

CHAPITRE VI

BUDGET DES SERVICES INDUSTRIELS (S.I.)

A. Généralités

Une diminution des charges et une réserve suffisante compte tenu de sa dotation 2011 permettent une baisse du prix de l'eau de 10 cts malgré la perte d'un gros consommateur industriel dès juin 2011. Cette baisse fait suite à celles de 20 cts en 2007 et de 9 cts en 2008.

Suite à la décision du Conseil général du 18 décembre 2007 d'attribuer un centime par m³ d'eau vendu pour des projets dans le domaine de l'eau potable, le fonds de réserve est doté pour 2011 d'un montant de Fr. 37'000.--.

Le budget 2011 présente des recettes de Fr. 13'093'780.-- et des dépenses de Fr. 13'035'450.--, soit un excédent de recettes de Fr. 58'330.-- après

attribution de Fr. 130'000.-- à la réserve pour égalisation du prix de l'eau et les infrastructures.

B. Les charges

Abstraction faite des imputations internes, des fontaines publiques et des montants attribués à la réserve pour l'égalisation du prix de l'eau, les charges effectives évoluent comme suit :

	Comptes 2009	Budget 2010	Budget 2011
Administration	515'081	463'400	575'700
Personnel	6'641'605	7'049'500	6'627'500
Maintenance informatique	319'989	383'000	383'000
Véhicules	250'782	288'500	235'600
Immeubles	144'427	136'650	144'850
Adductions et distribution	776'814	918'000	873'400
Réseaux	1'381'453	759'800	733'000
Installations	258'787	231'000	235'000
Amortissements	592'340	600'000	500'000
Total	10'881'277	10'829'850	10'308'050

Le chapitre "Administration" prévoit les frais financiers, les frais d'achat et d'entretien du mobilier et des machines de bureau, les frais de téléphones et les frais administratifs généraux, y compris les frais administratifs facturés par la Ville.

Le chapitre "Personnel" intègre l'évolution salariale du personnel, la diminution de deux postes dans le département Etudes et Constructions et d'un poste au département Ventes et Marketing.

Le chapitre "Maintenance informatique" comprend les frais d'achat et d'entretien des moyens informatiques.

Le chapitre "Véhicules" reflète les besoins de remplacement et d'entretiens du parc véhicules.

Le chapitre "Immeubles" contient les travaux minimum de maintien de sécurité et de salubrité du site de la Planche inférieure ainsi les frais d'exploitation et d'entretien du bâtiment de Givisiez.

Le chapitre "Adductions et distribution" couvre les frais d'entretien des sources, des stations, des réservoirs et des appareils. Il est influencé à la baisse par la réduction de la taxe de débit payée au Consortium des eaux.

Le chapitre "Réseaux" reflète le programme d'entretien et de renouvellement des réseaux de transport et de distribution.

C. Les recettes

L'évolution des recettes se présente ainsi (imputations internes, prélèvement à réserve et fontaines publiques déduits) :

	Comptes 2009	Budget 2010	Budget 2011
Administration	157'133	119'980	115'580
Personnel	4'068'834	4'506'700	4'172'100
Maintenance informatique	222'364	232'500	227'100
Véhicules	145'203	175'100	139'700
Immeubles	429'044	433'000	435'900
Adductions et distribution	5'607'351	5'202'900	4'983'000
Réseau	61'178	20'000	20'000
Installations	530'634	440'000	440'000
Total	11'221'741	11'130'180	10'533'380

La diminution des recettes du chapitre "Personnel" provient de la diminution des effectifs du personnel restructuré Frigaz SA.

Le chapitre "Véhicules" contient la part facturée à Frigaz S.A. pour l'utilisation des véhicules.

Le chapitre "Immeubles" contient le loyer facturé à Frigaz S.A. pour l'utilisation du nouveau bâtiment.

La diminution du prix de l'eau influence les recettes "Adduction et distribution".

Ventes d'eau	2005	2006	2007	2008	2009	Budget 2010	Budget 2011
en milliers de m ³							
Ménages et artisanat	3'358	3'194	3'100	3'055	3'099	3'200	3'200
Industries	513	498	510	527	435	500	370
Sous-total	3'871	3'692	3'610	3'582	3'534	3'700	3'570
Consortium		84	172	159			
Consortium transfert		1'152	1'098	1'624	2'219	1'500	1'500
Total	3'871	4'928	4'880	5'365	5'753	5'200	5'070

Les quantités d'eau distribuée ont été estimées avec prudence. La perte d'un gros consommateur à partir de juin explique la diminution du secteur industrie.

D. Les institutions gérées par les S.I.

Outre la distribution de l'eau potable en Ville de Fribourg, les S.I. sont chargés de la direction, de la gestion et de l'exploitation de FRIGAZ S.A. et du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines. Les S.I. exploitent le réseau des communes de Villars-sur-Glâne, Givisiez, Corminboeuf, Chésopelloz, Courtepin et Matran sur la base de mandats de gestion.

En 2011, FRIGAZ S.A. versera aux S.I. Fr. 4'818'800,- (2010 : 4'681'137,-) au titre de prestations fournies par le personnel ainsi que pour les frais d'administration, de véhicules, d'immeubles et d'exploitation.

S'agissant du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines, les S.I. reçoivent Fr. 235'000,- au titre d'indemnité de gérance selon convention. Celle-ci a été adaptée à l'indice de renchérissement au 31.12.2009.

E. Réserve pour égalisation du prix de l'eau

L'évolution de la réserve se présente ainsi :

Etat du 31.12.2009	Fr.	3'211'151
Attribution budgétaire 2010	Fr.	220'000
Attribution budgétaire 2011	Fr.	130'000

Situation prévisionnelle au 31.12.2011

Fr. 3'561'151

CHAPITRE VII

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

L'ensemble des investissements communaux porte, pour l'année 2011, sur un montant de Fr 34'617'000,- qui se répartit ainsi :

Charges d'investissements :

Catégorie I	Fr.	16'837'000.00
Catégorie II	Fr.	9'890'000.00
Catégorie III	Fr.	7'890'000.00
Total des charges	Fr.	<u>34'617'000.00</u>

Produits d'investissements :

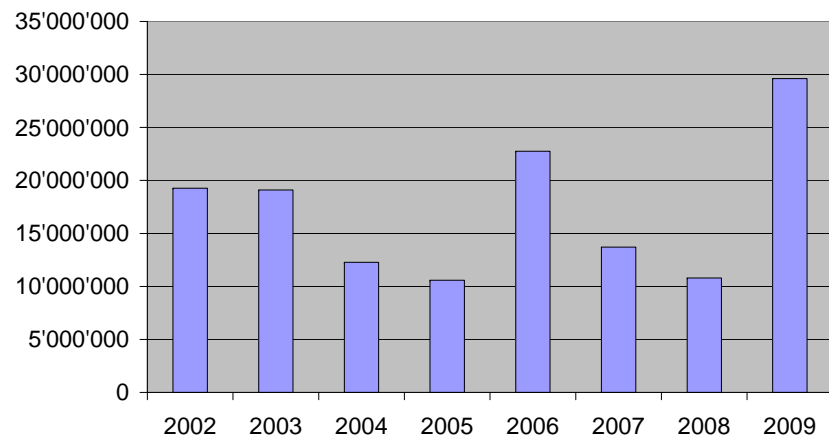
Taxes de raccordement aux égouts	Fr.	1'500'000.00
Salle de spectacle : participation cantonale	Fr.	1'500'000.00
Salle de spectacle : participation de Coriolis infrastructure	Fr.	1'200'000.00
Total des produits	Fr.	<u>4'200'000.00</u>

Charges nettes d'investissements

Fr. 30'417'000.00

A titre d'information, voici les montants effectivement investis par la Ville pour les comptes annuels 2002 à 2009 :

2002	Fr.	19'259'151
2003	Fr.	19'095'896
2004	Fr.	12'275'591
2005	Fr.	10'581'093
2006	Fr.	22'747'374
2007	Fr.	13'716'874
2008	Fr.	10'795'262
2009	Fr.	29'600'452
	Fr.	138'071'693



A. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES DES INVESTISSEMENTS

1. Catégorie I

Dans cette catégorie figurent les objets déjà décidés par le Conseil général. Il s'agit :

- des investissements inscrits au budget 2010 en catégorie III et pour lesquels une décision a été prise en 2010;
- des investissements de catégorie II prévus au budget précédent, mais qui n'ont pas encore été réalisés, même partiellement et qui doivent être maintenus;
- des tranches annuelles d'investissements importants effectués sur plusieurs années.

Six objets figurent dans cette catégorie, à savoir :

110.506.03	Remplacement mise sous pli et flacheuse de plaques offset (solde)	Fr. 92'000
530.506.21	Achat d'un camion poubelle pour partenariat avec Villars-sur-Glâne	Fr. 325'000
618.503.23	Werkhof : aménagement voté 27.04.09	Fr. 1'500'000
618.503.27	Salle de spectacle montant brut	Fr. 14'000'000
620.501.09	Grand-Places : études et aménagement de l'esplanade et promenade	Fr. 300'000
1030.521.01	Extension Hôpital cantonal (Bertigny III)	Fr. 620'000
		Fr. 16'837'000

2. Catégorie II

Objets décidés avec le budget de fonctionnement sur la base des rapports spéciaux suivants :

300.506.12 Renouvellement du mobilier scolaire + informatique Fr. 185'000,00

1. Ecoles du cycle d'orientation

Remplacement des chaises devenues irrépares et des pupitres ayant subi l'usure du temps.

Application de la conception générale de l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement (TIC), 6^{ème} étape.

CO du Belluard

Mobilier	Fr.	20'200.00
----------	-----	-----------

CO de Jolimont

Mobilier pour le bâtiment du Jura	Fr.	4'000.00
-----------------------------------	-----	----------

Mobilier pour le bâtiment principal	Fr.	14'400.00
-------------------------------------	-----	-----------

Machines et appareils	Fr.	13'500.00
-----------------------	-----	-----------

	Fr.	31'900.00
--	-----	-----------

CO de langue allemande

Mobilier	Fr.	5'000.00
----------	-----	----------

Matériel informatique (TIC)	Fr.	10'000.00
-----------------------------	-----	-----------

	Fr.	15'000.00
--	-----	-----------

2. Ecoles primaires et enfantines

Intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement (TIC)	Fr.	99'400.00
--	-----	-----------

Mobilier	Fr.	18'400.00
----------	-----	-----------

	Fr.	117'800.00
--	-----	------------

Total	Fr.	184'900.00
--------------	------------	-------------------

401.506.17 Achat de parcomètres pour extensions des zones "vignettes-habitants" Fr. 100'000,00

La réglementation du stationnement au centre de la ville et dans de nombreux autres quartiers a pour conséquence un déplacement des problèmes de parcage dans les zones périphériques et les quartiers où des places non réglementées subsistent. Les habitants, confrontés aux difficultés de stationnement dues à la présence des véhicules de pendulaires, interviennent de plus en plus pour qu'une limitation de la durée de parcage soit introduite dans leur quartier et que la vignette-habitant y soit mise en vigueur. C'est notamment le cas des quartiers du Schönberg et de Gambach et de diverses rues ne connaissant pas encore de réglementation du stationnement et où des enquêtes ont démontré la présence massive de pendulaires. Cette situation péjore les conditions d'accessibilité des visiteurs/clients et des habitants eux-mêmes et induit un trafic évitable sur nos routes. Il s'agit par ailleurs de compléter la première étape réalisée dans le quartier du Jura pour lequel la tranche initiale de crédit était insuffisante pour étendre les zones payantes sur tout le périmètre.

La poursuite de la mise en application de la vignette-habitant dans ces rues implique une nouvelle tranche de crédit de Fr. 100'000.- comprenant l'achat, la mise en place, le raccordement électrique des appareils, la signalisation et le marquage.

A noter que l'introduction de parcomètres dans le quartier de Beaumont a permis de réduire la charge de trafic en moyenne journalière des jours ouvrables de 15%. Aux heures de rentrée et de sortie d'école, la diminution de la charge de trafic a même atteint des valeurs de 25 à 50% selon l'heure de la journée et le tronçon routier concerné. Des valeurs semblables ont été enregistrées dans le quartier du Jura améliorant ainsi la sécurité sur le chemin de l'école.

430.501.02 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école - piétons, deux roues, transports publics Fr. 100'000,00

Le montant alloué aux mesures de modération se rapporte aux projets de l'Agenda 21 local (projets « modération de trafic » et « promotion du vélo en

Ville ») ainsi que l'adaptation du domaine public en vue de l'amélioration de la sécurité (par exemple : chemin de l'école et déplacement des personnes à mobilité réduite). Diverses mesures en faveur des transports publics sont aussi prises en charge par cette rubrique d'investissement.

Cet investissement permet de réaliser des mesures de modération dans le cadre de l'installation de zones à modération de trafic (20 et 30 km/h) comme le renforcement des mesures existantes après expertise. La réalisation de mesures à la suite de demandes spécifiques de la population sont également prises en charge par cette rubrique. En 2011, la modération du trafic concernera avant tout une partie des mesures à prendre suite aux expertises à effectuer au plus tard une année après la mise en place des zones à modération de trafic (Neuveville, Auge, Gambach, Jura).

A propos de la promotion du vélo, l'aménagement de places de stationnement pour les deux-roues (marquage, signalisation, dispositif anti-vol et anti-chute, couverture) contribuent à favoriser l'utilisation du vélo. De même, la prolongation du réseau de bandes cyclables et le subventionnement de l'achat de deux-roues électriques par les habitants de la Ville sont des mesures qui visent à garantir la promotion du vélo. La promotion du système de vélo libre-service est également concerné par cette rubrique.

Enfin, des mesures ponctuelles comme, par exemple, l'abaissement de trottoirs, la mise en place d'îlots de protection des passages pour piétons permettent la réalisation de mesures garantissant une meilleure sécurité.

520.501.89 Mesures d'accompagnement – Pont de la Poya : études Fr. 200'000,00

Cette demande de crédit s'inscrit dans le cadre des mesures d'accompagnement liées à l'ouverture du pont de la Poya ayant pour objectifs de garantir la suppression du trafic de transit dans le quartier du Bourg d'une part et, d'autre part, d'empêcher ou contrôler un report de trafic dans les quartiers situés en amont des extrémités de l'ouvrage et ceux de la Basse-Ville.

Cette première tranche de Fr. 200'000.-- doit permettre le financement des études nécessaires aux investigations géotechniques, l'élaboration des plans

d'exécution ainsi que les devis précis pour la demande du crédit d'investissement global.

Ces études portent sur les objets suivants :

- Liaison cyclable entre le carrefour rue de l'Hôpital-rue Joseph-Piller et St-Léonard Fr. 90'000.--
- Aménagement du carrefour route du Jura – route de Ste-Thérèse Fr. 25'000.--
- Aménagement rue Joseph-Piller – Varis Fr. 30'000.--
- Aménagement de la rue de la Neuveville Fr. 40'000.--
- Divers Fr. 15'000.--

Les études et les devis concernant les aménagements ponctuels prévus au carrefour route de Berne – route du Stadtberg, à la route du Stadtberg, au pont de Zaehringen, à la rue de Morat, à l'avenue Général-Guisan et à la route Ste-Agnès seront réalisés en interne par le Service du génie civil.

520.501.98 Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit en lien avec la mise en sens unique de l'avenue de la Gare Fr. 500'000,00

Au 31 mars 2018, toutes les routes communales sujettes à un dépassement des valeurs limites d'immission devront être assainies. L'actualisation du cadastre du bruit, initiée depuis quelques années, est en passe d'être achevée. Un certain nombre de routes devra faire l'objet d'un assainissement. De manière générale, l'assainissement doit être réalisé avant tout à la source (mesure influant sur la charge de trafic, la vitesse, le type de revêtement), ensuite sur le chemin de propagation de l'onde (mesure constructive, type paroi anti-bruit) et enfin sur la façade (demande d'allègement et changement de vitrage).

Dans ce contexte, la mise en sens unique de l'avenue de la Gare induit une baisse de trafic transitant par le centre-ville, elle permet également une diminution de la charge de trafic sur l'avenue de la Gare, la route des Arsenaux et la rue St-Pierre, mais conduit à une augmentation de la charge

de trafic sur le tronçon formé de l'avenue Louis-Weck-Reynold jusqu'à l'avenue du Midi.

L'intervention sur le tronçon cité ci-dessus est prioritaire. Elle permet de relativiser l'impact sonore du sens unique pour les bordiers d'une route qui devrait de toute façon être assainie au plus tard en 2018. Cet assainissement a été actualisé dans le cadastre du bruit et a fait l'objet d'une étude qui a été inscrite dans la première convention-programme (2008 à 2011) du Canton en vue de l'obtention d'une subvention fédérale.

La première étape de cet assainissement, qui a pour emprise la totalité des chaussées de l'avenue de l'Europe et l'avenue Louis-Weck-Reynold, prévoit les travaux suivants:

- fraisage du revêtement existant, remplacements ponctuels de la couche de support,
- adaptations du réseau d'évacuation des eaux claires (remplacement regards et grilles, mises à niveau des superstructures existantes)
- pose d'une couche de roulement phonoabsorbante.

Le devis des travaux se présente comme suit :

• Travaux en régie	Fr.	5'000.--
• Installations de chantier	Fr.	20'000.--
• Démolitions	Fr.	11'000.--
• Bordures et pavages	Fr.	6'000.--
• Couches de fondation	Fr.	18'000.--
• Canalisations et évacuation des eaux	Fr.	26'000.--
• Chaussées : couches, revêtements, mise en œuvre et réfections	Fr.	<u>300'000.--</u>
TOTAL DES TRAVAUX HT	Fr.	386'000.--
• Divers et imprévus	Fr.	<u>36'000.--</u>

MONTANT TOTAL HT Fr. 422'000.--

• TVA 8 % (montant arrondi) Fr. 34'000.--

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX TTC Fr. 456'000.--

D'autre part, la poursuite des études d'assainissement au bruit est nécessaire pour permettre la planification des futurs assainissements et respecter le délai fixé au 31 mars 2018 au plus tard par l'OPB.

• Le coût de ces études est évalué à Fr. 44'000.--

TOTAL DU CREDIT Fr. 500'000.--

520.506.09 Remplacement véhicules Voirie Fr. 365'000,00

Les véhicules à remplacer figurent dans l'inventaire remis en annexe du message n° 5, du 15 octobre 2001, consacré à une demande de crédit dans ce domaine.

1. Camion 3 essieux multi-bennes FR 151340

▪ Caractéristiques

- Immatriculation : 3.01.1996=> 15 ans d'activité
- Kilométrage : 370'000 km en ville
- Norme antipollution : euro 2 (peu performant)

▪ Utilisation

- Véhicule à 100%
- Transports des bennes pour les déchetteries et la voirie
- Transports futurs des bennes pour Villars-sur-Glâne
- Service de déneigement et de salage durant l'hiver

▪ Etat actuel

- Très forte usure et corrosion sur l'ensemble mécanique
- Les principaux organes de ce véhicule (moteur, embrayage, boîte à vitesses, essieux) ne sont plus fiables.

- Achat
 - Un véhicule du même genre est obligatoire pour les transports des bennes à déchets
 - Le véhicule correspondra à la nouvelle norme antipollution euro 5
- Coût
 - Le coût du remplacement du véhicule s'élève à Fr. 275'000.--

2. Fourgon des peintres FR 39401

- Caractéristiques
 - Immatriculation : 8.04.1997 => 13 ans d'activité
 - Kilométrage : 125'000 km
 - Norme antipollution : sans norme
- Utilisation
 - Véhicule à 100%
 - Fourgon de transport pour les peintres, pour les travaux de marquage routiers et dans les bâtiments en ville
- Etat actuel
 - Très forte usure et corrosion sur l'ensemble
 - Les principaux organes de ce véhicule ne sont plus fiables
- Achat
 - Fourgon de grand volume avec motorisation écologique
- Coût
 - Le coût du remplacement du véhicule s'élève à Fr. 63'000.--

3. Fourgonnette de service pour la STEP FR 21423

- Caractéristiques
 - Immatriculation : 16.09.1997 => 13 ans d'activité
 - Kilométrage : 83'000 km
 - Norme antipollution : essence avec catalyseur

- Utilisation
 - Véhicule à 100%
 - Fourgonnette d'intervention et de transports rapides en ville et à Châtillon pour les entretiens, les dépannages et les contrôles périodiques des stations de pompage et des bassins d'eau pluviale et de la station de prétraitement des eaux usées de Châtillon
- Etat actuel
 - Très forte usure et corrosion sur l'ensemble
 - Les principaux organes de ce véhicule ne sont plus fiables.
- Achat
 - Fourgon atelier de grand volume avec motorisation écologique
- Coût
 - Le coût du remplacement du véhicule s'élève à Fr. 27'000. --

520.506.10 Remplacement d'épanduses (saleuses) Fr. 150'000,00

Les nombre total d'épanduses à remplacer est de 15. La présente demande de crédit porte sur 3 engins.

- Caractéristiques
 - Immatriculation : avant 1984 => 27 ans d'activité
 - Investissement amorti
- Utilisation
 - Epanduses pour le salage et sablage des routes de la Ville
 - Service de piquet et interventions lourdes de déneigement
 - Trois épanduses à adapter sur les camions actuels
 - Indispensable à la sécurité routière
- Etat actuel
 - Très forte usure et corrosion sur l'ensemble
 - Les principaux organes de ces engins ne sont plus fiables

- Les pièces de rechange ne sont plus disponibles
 - Le dosage de la quantité de sel n'est pas possible, d'où une consommation inutile de sel
 - Risque d'une panne importante avec une longue réparation ou engin plus utilisable
En plein hiver, manque d'une épandeuse et déneigement pas assuré
- Achat
 - Epanduses modernes équipées d'un processeur permettant un réglage fin en tenant compte des conditions atmosphériques et de la vitesse du camion occasionnant une grande économie de sel
 - Adaptations des épanduses sur les camions effectuées par l'atelier mécanique
 - Economie et écologie
 - Diminution de la consommation estimée à 30 %
 - Consommation moyenne des 2 dernières années pour ces 3 épanduses = 180 tonnes.
 - Réduction des coûts = environ CHF/an 8'000.-
 - Intervention préventive possible dans le futur par un épandage de saumure avec également une diminution de sel
 - La diminution de consommation permettra d'augmenter la durée du stockage de sel aux Neigles.
 - Coût
 - Le coût du remplacement de 3 épanduses s'élève à Fr. 150'000. --

**523.501.00 Eclairage public renouvellement
(subvention Groupe e déduite) Fr. 500'000,00**

Cette demande de crédit s'inscrit dans le cadre de l'assainissement des installations d'éclairage public ayant pour objectifs de réaliser d'importantes économies d'énergie, d'améliorer l'efficacité de l'éclairage et de rénover la vétusté du parc d'installations (candélabres).

Situation actuelle

La situation actuelle basée sur le Quick-audit réalisé par Groupe E en date du 23 juillet 2010 fait état de 4058 points lumineux représentant une consommation théorique totale de 3'150'124 Kwh. (base : durée moyenne annuelle d'éclairage de 4'280 heures).

En l'état, l'évaluation des points lumineux selon leur potentiel d'économie présente la situation suivante:

- 1506 points (lampes au mercure) avec un fort potentiel d'économie
- 1222 points (lampes au mercure ou sodium de forte puissance) avec un potentiel moyen d'économie
- 413 points (lampes au mercure ou sodium de puissance moyenne) avec un faible potentiel d'économie
- 917 points sans potentiel d'économie (potentiel d'économie déjà réalisé)

Assainissement des installations

Les mesures préconisées permettant d'atteindre les objectifs sont les suivantes :

- A. Remplacement des installations à vapeur de mercure par des luminaires avec optique performante et utilisation des lampes au sodium HP (haute pression) ou LED. La durée de vie des lampes est fortement augmentée et le potentiel d'économie d'énergie est évalué de 30 à 40 %
- B. Réduction de puissance voire interruption de l'éclairage durant la nuit à l'aide de l'installation de ballast électronique. Le potentiel d'économie est évalué à 10 à 15 % en ce qui concerne la réduction de puissance et de 20 à 30 % pour l'extinction de l'éclairage, en fonction de la durée d'interruption des installations.
- C. Réduction de la puissance installée dans les quartiers résidentiels et les secteurs de faible activité.
- D. A ces mesures d'économie touchant exclusivement les lampes et les luminaires, il y a lieu d'intégrer une mesure de conservation ou de remplacement des supports où cela s'avère nécessaire en raison de leur

vétusté ou de leur incompatibilité avec la mise en place d'une nouvelle installation (modification de la hauteur d'éclairage).

Il est à préciser que ces différentes mesures peuvent être cumulées en fonction de la classification du réseau routier, des besoins des différents secteurs d'activités et du maintien de la sécurité nocturne.

La réalisation de l'ensemble des mesures préconisées est planifiée sur une période de 5 ans.

Assainissement 2011 (mesures A+B)

L'assainissement prévu en 2011 doit permettre en priorité le remplacement des lampes à vapeur de mercure de grande puissance, particulièrement gourmandes en énergie, par des installations sodium HP ou LED. Ces nouvelles sources lumineuses seront installées avec une réduction de puissance nocturne. Le remplacement des supports (candélabres) vétustes ou incompatibles avec la mise en place d'une nouvelle installation est coordonné.

Pour cette 1ère étape, le remplacement des luminaires est prévu sur les secteurs suivants :

- Quartier du Schoenberg

o Route St-Barthélemy	17 pts	(17 x 250W)
o Route Joseph-Chaley	24 pts	(24 x 250W)
o Route Henri-Dunant	11 pts	(11 x 250W)
o Route Monseigneur-Besson	7 pts	(7 x 250W)
o Avenue Jean-Marie-Musy	22 pts	(22 x 250W)
o Route de la Heitera	12 pts	(12 x 250W)
o Route des Vieux-Chênes	12 pts	(12 x 250W)

- Centre ville - Alt

o Varis	9 pts	(9 x 250 W)
o Rue St-Michel	4 pts	(4 x 250 W)
o Rue de l'Abbé-Bovet	7 pts	(7 x 250 W)
o Rue du Criblet	4 pts	(4 x 250 W)
o Rampe du parking des Grand-Places	4 pts	(4 x 250 W)

- Quartier de Gambach - Jura

o Avenue Jean-Gambach	26 pts	(22 x 250W + suppr. 4 x 400 W)
o Avenue du Moléson	22 pts	(18 x 250W + suppr. 4 x 400 W)
o Avenue Jean-de-Montenach	3 pts	(3 x 250W)
o Route Ste-Agnès	14 pts	(10 x 250W + suppr. 4 x 400 W)

- Vieille Ville

o Route-Neuve:	31 pts	(31 x 250W)
o Parking Route-Neuve	4 pts	(4 x 250W)

- Quartier de Beaumont – Vignettaz

o Route de la Vignettaz (partiel)	17 pts	(14 x 250W + 3 x 400W)
o Route du Fort-St-Jacques	16 pts	(15 x 250W + suppr.1 x 400W)

- Quartier de Pérolles – Cliniques

o Route St-Nicolas-de-Flue	10 pts	(10 x 250W)
o Chemin du Musée	5 pts	(5 x 250W)
o Rue Jacques-Gachoud	5 pts	(5 x 250W)
o Rue Joseph-Reichlen	3 pts	(3 x 250W)
o Rue Frédéric-Chaillet	8 pts	(3 x 250 W + 5 x 400 W)
o Rue du Simplon	5 pts	(4 x 250 W + 1 x 400 W)
o Rue Locarno	3 pts	(3 x 250W)
o Rue François-Guillimann	5 pts	(5 x 250W)
o Rue des Pilettes	5 pts	(3 x 250 W + 2 x 400 W)

Total des luminaires remplacés 315 pts

Ces installations existantes représentent :

o 291 points à 250 W	=	72'750 W
o 24 points à 400 W	=	9'600 W
o Puissance des installations existantes	=	82'350 W soit 82,350 kW

L'application des mesures d'économie A + B, préconisées dans le Quick audit de Groupe E, permettent une réduction de la puissance de ces installation de ~ 45 % soit ~ 37 kW. En terme de consommation et d'économie financière, ces 37 kW x 4280 heures (moyenne d'heures d'éclairage annuel admis) = 158'360 kWh. x 0.1457 = Fr.23'000.- (montant arrondi).

Les études finales et les dossiers d'offres seront réalisés dès l'approbation du budget d'investissement et permettront d'affiner les mesures à chaque cas particulier. Il est à prendre en compte que certains travaux d'entretien ou de remplacement des supports seront nécessaires en complément des mesures d'assainissement (vétusté des candélabres, abaissement de la hauteur d'éclairage, etc.).

Coûts

Le coût de l'assainissement de l'ensemble des installations d'éclairage public selon le Quick audit de Groupe E est évalué en fonction d'un prix moyen de remplacement d'un point lumineux, des types de mesures d'économies ainsi que de leurs possibilités de cumul. Groupe E offre une participation sur le remplacement des points lumineux de l'ordre de 30 %. Le devis global se présente comme suit :

Type de mesure	Nbre de points lumineux	Coût total Fr.	Participation Groupe E par point lumineux	Participation totale Groupe E Fr.	A charge de la Ville Fr.	Gain en kWh
A + B	723	976'050	400	289'200	686'850	367'132
A	1'108	1'108'000	300	332'400	775'600	412'513
B	1'093	655'800	200	218'600	437'200	527'983
C	217	43'400	50	10'850	32'550	21'361
D (estim.)		566'750			566'750	
TOTAL	3'141	3'350'000	950	851'050	2'498'950	1'328'989

Le Conseil communal a prévu dans sa planification financière 2011 - 2015 un montant de Fr. 2'500'000.00 à répartir en 5 tranches annuelles de Fr. 500'000.-.

La présente demande de crédit de Fr. 500'000.- représente le montant nécessaire à la première partie de cet assainissement.

531.501.07 Décharge de Châtillon : aménagement de l'étape 4 Fr. 2'800'000,00

1. Etat de la situation

1.1 Déchets mixtes : Etape 3 et Etape 3 complémentaire

Le volume utile des étapes en exploitation est estimé à 223'000 m³, soit une capacité totale d'environ 401'000 tonnes en considérant une densité de 1,8 t/m³ pour les déchets stockés.

En déduisant les apports totaux de 2004 à fin août 2010 (321'000 tonnes), la capacité restante actuelle pour le stockage de déchets mixtes est de 80'000 tonnes. Le pronostic des apports futurs est de 50'000 tonnes par année. En conséquence, la capacité restante pour le stockage de déchets mixtes correspond à environ 19 mois, soit un comblement des étapes au printemps 2012, période à laquelle une nouvelle étape devra être opérationnelle. Compte tenu des surfaces nécessaires à l'exploitation, la nouvelle étape devra être disponible 6 mois au moins avant l'échéance des étapes en exploitation.

La nouvelle étape devra donc être mise en service en automne 2011.

1.2 Déchets mâchefers : Etape 3 et Etape 3 complémentaire

Le volume utile total des étapes en exploitation est estimé à 90'000 m³, soit une capacité totale d'environ 144'000 tonnes en considérant une densité de 1,6 t/m³ pour les mâchefers.

En déduisant les apports totaux de 2004 à fin août 2010 (93'500 tonnes), la capacité restante pour le stockage de mâchefers est de 50'500 tonnes. Le pronostic des apports, estimé sur la base des dernières années, est de 22'000 tonnes par année. En conséquence, la capacité restante pour le stockage correspond à un peu plus de 2 ans, soit un comblement des étapes en cours à fin 2012.

2. Aménagement d'une nouvelle étape pour les déchets mixtes

Etape 4 nouvelle pour déchets mixtes :

Prolongation de l'étape 3 complémentaire en direction du centre de la décharge

Cette option est la seule possibilité de création d'un volume de stockage pour déchets mixtes dans la configuration actuelle de la décharge. Bien que l'emprise maximale soit limitée pour l'instant par la présence de l'ancienne décharge côté Est, un volume de stockage significatif peut être créé, sans nécessité de mise en œuvre d'étanchéité bitumineuse en talus.

Les déchets seront appuyés contre l'étape 3 complémentaire mixte, sans étanchéité entre étapes d'un côté. De l'autre, côté étape 3 mâchefers, l'interface sera étanchéifiée à l'avancement entre types de déchets.

Estimation des quantités

Surface du fond : 5'800 m²

Hauteur moyenne des déchets : 25 m

Volume total avec appui des déchets mixtes contre les mâchefers : 145'000 m³.

Capacité de stockage : 145'000 m3 soit environ 261'000 tonnes

3. Estimation des coûts et viabilité

Les coûts de construction de cette étape sont précisés dans le tableau suivant. L'estimation est basée sur les quantités estimées et les prix unitaires indexés des étapes précédentes. Le terrassement et le stockage sur site ainsi que la réalisation d'une étanchéité minérale entre casiers sont inclus dans l'estimation préliminaire.

Etape 4 mixte – estimation des coûts	CHF (arrondi)
Travaux de régie	23'000
Installations de chantier	62'000
Terrassements	265'000
Transports	185'000
Canalisations PVC	19'000
Chemisages, remblayages	360'000
Essais externes ordonnés par la DT	33'000
Etanchéité- travaux préparatoires	48'000
Revêtements (fond 5'800 m2)	773'000
Canalisations PE	154'000
Etanchéité minérale entre casiers	350'000
Honoraires et frais 12%	272'000
TOTAL	2'544'000
Divers et imprévus 10%	254'000
TOTAL TTC	2'798'000

Remarque : la TVA est récupérable sur la rubrique 531. La viabilité de cette étape est estimée à environ 5 ans.

532.501.40 Collecteurs d'évacuation des eaux usées Fr. 1'500'000,00

Cette demande de crédit s'inscrit dans le cadre du processus d'assainissement des collecteurs d'évacuation des eaux.

Les interventions sur le réseau portent sur des tronçons fortement dégradés ou de capacité hydraulique insuffisante, tout en assurant, dans la mesure du possible, une coordination avec les travaux concernant d'autres conduites (eau, gaz, etc.).

1. Collecteur de la route de la Gruyère

Il s'agit de remplacer les couvercles et les grilles avant la pose du revêtement final de la route sur le secteur situé entre la route de Champrond et la route de Beaumont.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 15'000.--.

2. Collecteur de la rue Hans-Geiler

Il s'agit de remplacer le collecteur existant.

L'intervention prévue consiste à remplacer ce collecteur fortement dégradé par un nouveau collecteur de diamètre 500 mm sur une longueur de 80 m avant la pose du revêtement routier.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 95'000.--.

3. Collecteur de la route des Daillettes

Il s'agit de mettre cette zone en séparatif .

L'intervention prévue consiste à poser un collecteur d'eaux pluviales de diamètre 500 mm et 700 mm pour reprendre toutes les eaux pluviales sur une longueur de 200 m afin de déverser ces eaux à l'exutoire existant vers la Sarine.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 300'000.--.

4. Collecteur Beau-Chemin

Il s'agit de terminer la mise en séparatif .

L'intervention prévue consiste à poser un collecteur d'eaux pluviales de diamètre 300 mm pour reprendre toutes les eaux pluviales sur une longueur de 100 m avant la pose du revêtement final de la route.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 95'000.--.

5. Contrôle vidéo des canalisations

Il s'agit d'exécuter un contrôle vidéo sur le quartier de Bourg et du centre-ville, soit environ 8'000 m de conduites.

L'intervention prévue consiste à curer et exécuter un contrôle vidéo des canalisations existantes, afin de connaître l'état actuel de celles-ci.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 80'000.--.

6. Collecteur de la rue de Morat, secteur St-Léonard

Il s'agit de remplacer le collecteur existant pour l'adapter au projet de la galerie couverte (projet Poya). Les travaux sont prévus pour les années 2011 et 2012.

L'intervention prévue consiste à remplacer celui-ci avec un nouveau collecteur de diamètre variant de 700 mm à 1000 mm sur une longueur totale de 450 m.

Le devis, pour l'année 2011, de ces travaux se monte à Fr. 650'000.--.

7. Entretien courant et gestion du plan d'évacuation des eaux (PGEE)

Des travaux d'entretiens courant ainsi que de contrôle sont nécessaires sur le réseau et dans les stations de pompage.

A cela s'ajoute une mise à jour du contrôle des débits et des calculs hydrauliques (gestion du PGEE).

Le coût de ces différentes mesures est estimé à Fr. 265'000.--.

532.506.02 Station d'épuration – remplacement des couplages chaleur force (CCF) Fr. 1'500'000,00

1. Situation actuelle

Mise en service en 1968, la STEP de Fribourg a été complètement rénovée et agrandie de 1992 à 1997. Afin de valoriser le biogaz produit par la digestion

des boues, 3 couplages chaleur-force (ci-après CCF) ont été installés lors de la rénovation, en 1997. Ils ont produit plus de 2'700'000 kWh d'électricité en 2009, ce qui représente 56% de la consommation de la STEP. La chaleur récupérée sur les circuits de refroidissement des CCF permet de couvrir presque entièrement les besoins en énergie thermique de la STEP.

Ces CCF ont maintenant 13 ans d'exploitation et leur durée de vie est pratiquement atteinte. Etant donné leur âge, les frais d'exploitation et d'entretien augmentent chaque année, ce qui pénalise la rentabilité économique de ces équipements. De plus, les tableaux de commande sont basés sur une conception de plus de 20 ans. Il n'est presque plus possible de trouver les pièces de rechange en cas de panne d'éléments de commande.

Le remplacement de ces 3 CCF est donc devenu indispensable

2. Projet de remplacement

La valorisation du biogaz produit à la STEP est une nécessité écologiquement incontestable. Après une étude de différentes solutions de valorisation, la variante qui consiste à traiter le biogaz pour l'injecter dans le réseau de Frigaz s'est avérée la plus intéressante. En contrepartie, le biogaz alimentant les CCF sera remplacé, dans le futur, par du gaz naturel. Ainsi, la couverture d'une partie des besoins en électricité de la STEP sera toujours assurée par des CCF à un tarif indépendant du marché de l'électricité. Les besoins en énergie thermique de la STEP et des bâtiments de l'Edilité seront entièrement couverts par la chaleur de récupération des CCF.

Il est prévu de remplacer les 3 unités existantes par 2 nouvelles unités, d'une puissance totale équivalente, soit 520 kWel.

3. Coût

Le coût total des travaux est estimé à Fr. 1'385'000.- hors TVA dont le détail est le suivant :

Travaux préparatoires	Fr.	30'000.00
Equipement électromécanique (CCF)	Fr.	950'000.00
Modification installations électriques	Fr.	70'000.00
Modification installations chauffage	Fr.	80'000.00
Modification alimentation gaz	Fr.	25'000.00
Modification échappement	Fr.	20'000.00
Modification ventilation	Fr.	30'000.00
Divers et imprévus (10 %)	Fr.	120'000.00
Honoraires	Fr.	60'000.00
Total hors TVA	Fr.	1'385'000.00
TVA 8%	Fr.	110'000.00
Total y.c. TVA	Fr.	1'495'000.00

612.503.74 CO du Belluard : rénovation de salles de classe et divers (2^{ème} étape) Fr. 250'000,00

Le bâtiment du CO du Belluard a été inauguré en 1967.

Les 30 salles de classe n'avaient encore jamais été rénovées. L'éclairage manque d'efficacité et la lustrerie vieille de 40 ans doit être remplacée, ce qui apportera aussi une amélioration du rendement énergétique et des conditions favorables pour les élèves et les enseignants.

La première étape, réalisée en 2009, a permis de rénover 17 salles de classe. La deuxième étape comporte les 13 salles de classes restantes, les salles de science et de chant, ainsi que divers locaux de service.

La remise en état comprend :

• Révision des installations électriques et remplacement de la lustrerie :			
13 classes et 4 salles spéciales à Fr. 4'500,00	Fr.	76'500.00	
• Modification des armoires :			
13 classes à Fr. 3'000,00	Fr.	39'000.00	
• Travaux de peinture :			
17 salles à Fr. 5'500,00	Fr.	93'500.00	
• Revêtements de sols	Fr.	20'000.00	
• Réparations sanitaires	Fr.	11'000.00	
• Divers	Fr.	10'000.00	
Total	Fr.	<u>250'000.00</u>	

612.503.75 CO de Jolimont : nouvelles armoires vestiaires Fr. 100'000,00

Les armoires-vestiaires métalliques existantes sont d'origine et ont été démontées en 2010 par mesure de sécurité, des angles vifs et coupants étant apparus depuis quelques années.

Des nouveaux vestiaires sont indispensables pour que chaque élève puisse avoir un espace privatif et de stockage de ses effets personnels.

La remise en état comprend la fourniture et la pose de nouvelles armoires-vestiaires.

612.503.77 Ecole de la Vignettaz, bâtiment A - rénovation intérieure Fr. 185'000,00

Le bâtiment A a été construit en 1950. Les installations sanitaires sont encore d'origine. Il n'y a pas de WC garçons et filles séparés. Les cuvettes de WC sont équipées de chasses directes, ce qui n'est plus autorisé. Les conduites d'écoulement sont poreuses et dégagent de mauvaises odeurs.

Le projet prévoit, à chaque étage, la séparation des WC en deux groupes, garçons et filles, le remplacement des 21 cuvettes de WC et des lavabos ainsi que de toutes les conduites.

Ces travaux comprennent:

• Démontage et démolition	Fr.	10'000.00
• Remplacement des conduites et appareils sanitaires	Fr.	66'000.00
• Carrelage et faïences murales	Fr.	18'000.00
• Remplacement des fenêtres	Fr.	30'000.00
• Installations électriques	Fr.	20'000.00
• Menuiserie intérieure	Fr.	10'000.00
• Peinture	Fr.	21'000.00
• Divers et imprévus	Fr.	10'000.00
Total	Fr.	<u>185'000.00</u>

612.503.78 Ecole de la Vignettaz : rénovation de l'appartement du concierge Fr. 60'000,00

Le concierge de l'école de la Vignettaz, prendra sa retraite à la fin 2010.

Il occupe l'appartement de service depuis juillet 1976. Cet appartement de 4 pièces a une surface nette de 110 m2. Une rénovation complète est prévue à son départ, soit :

• Travaux de peinture	Fr.	18'000.00
• Revêtements de sols	Fr.	11'000.00
• Agencement de cuisine	Fr.	21'000.00
• Installations électriques et divers	Fr.	10'000.00
Total	Fr.	<u>60'000.00</u>

**612.503.79 Ecole de la Neuveville - réfection
du revêtement de la cour et
construction d'un préau couvert Fr. 80'000,00**

Le revêtement de la cour date des années 70, il comporte de nombreux trous et fissures. Cette cour est aussi la place de basket du quartier et dans son état, la pratique de ce sport devient difficile.

Depuis plusieurs années, les enseignants et l'Association des parents d'élèves demandent la construction d'un préau couvert sur ce site. En effet, en cas de mauvais temps, les élèves sont obligés de rester dans les couloirs de l'école. D'autre part, cet abri servira également aux élèves qui attendent le bus scolaire.

Il est prévu de construire un préau identique à celui de l'école de l'Auge.

Ces travaux comprennent :

• Dégrappage et évacuation du revêtement existant : 1000 m ²	Fr.	10'000.00
• Nouveau revêtement asphalté	Fr.	25'000.00
• Bordures, socles, etc.	Fr.	12'000.00
• 4 piliers et fondations préau	Fr.	10'000.00
• Ecoulement eau de toiture	Fr.	3'000.00
• Charpente et couverture	Fr.	20'000.00
Total	Fr.	<u>80'000.00</u>

612.503.80 Sécurité, nouvelles normes incendies, électricité et garde-corps Fr. 100'000,00

Garde-corps

Les nouvelles normes en matière de sécurité dont font partie les barrières, balustrades et autres garde-corps sont plus exigeantes et imposent des adaptations/corrections. Le Conseil communal doit tenir compte de ces

nouveaux paramètres afin d'être conforme à la législation. Ces transformations ne peuvent être entreprises en une seule étape et doivent être prévues sur plusieurs années. Cette première étape sera dirigée vers les bâtiments scolaires et administratifs.

Détection incendie

Les détecteurs d'incendie et les lignes permettant une connexion avec les corps de police et pompiers ne sont plus conformes aux nouvelles technologies. Ces travaux seront aussi planifiés sur plusieurs années. Cette première étape sera dirigée vers les bâtiments administratifs.

Installations électriques

La Confédération a mis en place depuis quelques années des contrôles quinquennaux des installations électriques. Ces contrôles sont effectués par des bureaux techniques indépendants dont les rapports sont ensuite pris en compte par des installateurs électriques qui seront mandatés pour mettre en conformité ces installations.

**612.503.81 Assainissements énergétiques :
système de chauffage Fr. 100'000,00**

Afin de répondre à l'un des objectifs déclarés dans le cadre de la révision du PAL et de satisfaire ainsi aux préoccupations politiques régulièrement exprimées, autant dans le cadre du Conseil communal (Cité de l'énergie) que du Conseil général (questions et postulats), il convient de créer/renouveler une rubrique budgétaire – compte d'investissement spécifique.

Les montants inscrits devront porter sur deux actions complémentaires (études puis mesures) axées sur l'assainissement énergétique du patrimoine immobilier de la Ville, la démarche adoptée étant la suivante :

- Diagnostic, évaluation du potentiel d'économie.
- Elaboration de solutions concrètes d'économie et des investissements à réaliser.

- Planification des actions à entreprendre, sous forme de mesures concrètes d'assainissement.
- Sensibilisation des collaborateurs, afin d'adopter des comportements permettant une meilleure gestion de l'énergie.
- Mise en place d'indicateurs, afin d'évaluer et de quantifier dans le temps les économies réellement pratiquées.

Il convient de préciser que ce processus sera mené en collaboration étroite avec Groupe E, compte tenu de l'expérience et des compétences de celui-ci en la matière. Les premiers édifices concernés pourraient être le CO de Jolimont et la piscine du Levant, du fait de leur consommation énergétique tout à fait significative et des économies ponctuelles.

615.501.04 Grand-Pont : Aménagement d'un abri-voyageur Fr. 80'000,00

L'Association des Amis de Bourguillon a demandé à plusieurs reprises, depuis 2007, la mise en place d'un abri-voyageur à l'arrêt TPF « Grand-Pont », direction Bourguillon.

L'Etat de Fribourg a donné son accord pour un empiètement sur le domaine public cantonal et un permis de construire a été délivré pour ce dossier.

Le montant ci-dessus inclus les travaux de génie-civil ainsi que la structure de l'abri.

620.501.13 Révision du PAL Fr. 100'000,00

Le montant inscrit a pour objectif de permettre à la démarche relative à la révision du plan d'aménagement local (PAL) d'être poursuivie.

A ce stade du processus de révision, les montants d'ores et déjà acquis ont permis à différentes études d'être engagées. Pour rappel, celles-ci concernaient notamment un travail d'investigation sous la forme d'un diagnostic précis de la situation actuelle, ainsi que la définition des objectifs

de la révision générale. Cet aspect du dossier avait été développé dans le cadre du message du Conseil communal au Conseil général relatif à l'octroi d'un crédit d'études de Fr. 200'000.- en mars 2009.

Les démarches concrètes relatives à la révision, actuellement en cours (2009 et 2010), portent sur différents aspects complémentaires, à savoir :

- Sondage de la population, afin de la consulter sur des thèmes tels que la nature en ville, la mobilité dans les sites historiques, les infrastructures publiques et l'énergie.
- Elaboration de plans thématiques (*Plan directeur des énergies, Plan de gestion des forêts*) et d'un audit traitant des espaces verts publics, dont le cimetière.
- Elaboration d'un modèle sous la forme de la juxtaposition de secteurs / quartiers cohérents et complémentaires, dont l'ensemble constituera le territoire de la Commune. L'objectif consiste à développer le PAL en traitant des périmètres précis par des plans directeurs partiels qui feront l'objet de procédures spécifiques et distinctes échelonnées dans le temps. Cette démarche, admise par le SECA, a été appliquée pour la Ville historique (Plans directeurs du Bourg, de l'Auge et de la Neuveville). Dans les faits, la méthode envisagée propose de décrire une matrice sectorielle susceptible d'être appliquée à l'ensemble des quartiers constitutifs du PAL.
- Mise en consultation des plans directeurs partiels et sectoriels du Bourg, de l'Auge et de la Neuveville.

Le montant requis ci-dessus a pour objectif de permettre désormais à d'autres quartiers et d'autres thèmes d'être traités et aux plans en cours de procédure d'être complétés et finalisés. Ces montants seront destinés à couvrir les frais d'étude des mandataires dont la mission consistera à traiter l'ensemble des secteurs décrits dans la matrice mentionnée ci-dessus.

620.501.14 Développement territorial et urbanisme Fr. 250'000,00

Le montant inscrit a pour objectif de permettre à des réflexions traitant du **Développement territorial** et de **l'Urbanisme** d'être engagées. Les études en question seront menées sur des secteurs stratégiques, parallèlement au Projet d'agglomération et à la révision du PAL. La méthode adoptée veillera à coordonner les différentes actions (Agglo – PAL – secteurs stratégiques) qui devront être étudiées comme autant d'étapes spécifiques dont les échelles sont complémentaires.

Les études seront menées de façon à favoriser une répartition équitable des investigations sur l'ensemble du périmètre de la cité. Elles porteront sur des sites stratégiques, en termes de développement territorial et d'urbanisation.

Sont particulièrement concernés :

- les espaces non bâtis situés en périphérie des limites communales et partagés avec d'autres communes, tels que la colline de Torry, le secteur de Bertigny ou la frange de l'autoroute A 12, secteur Chassotte.
- des sites urbains, non bâtis, en friche, ou en mutation, qui imposent des réflexions urbanistiques poussées du fait des enjeux liés à leurs dimensions et/ou à leur position dans la ville. Peuvent être cités à titre d'exemples, le secteur Saint Léonard - Abattoirs, les Arsenaux – rte de la Fonderie, le périmètre Parking Hôpital des Bourgeois – Tour Henri.

Il s'agit de fournir à l'exécutif les ressources financières nécessaires pour initier des réflexions territoriales et urbaines de qualité au travers de processus de sélection adaptés : concours d'urbanisme ou mandats d'études parallèles, notamment.

620.501.15 Revitalisation Ville historique, Bourg, Auge, Neuveville : études Fr. 150'000,00

Les mesures d'accompagnement consécutives à la réalisation du pont de la Poya, ou à d'autres adaptations du réseau routier, ont permis de développer des réflexions poussées et de qualité sur la revitalisation de la Ville historique, en particulier sur les quartiers du Bourg, de l'Auge et de la Neuveville.

Ces réflexions ont été formalisées sous la forme d'un instrument de planification en cours de procédure d'adoption : le Plan directeur de la Ville historique, quartiers du Bourg, de l'Auge et de la Neuveville.

Afin de prolonger l'identification des mesures globales décrites dans les Plans directeurs, la volonté déclarée consiste désormais à mettre en œuvre des projets d'aménagement concrets d'espaces publics, sous forme d'échantillons. Il s'agit là d'une première étape d'un processus global constitué de séquences distinctes, échelonnées dans le temps.

Les montants inscrits dans cette rubrique porteront donc sur des études liées au développement des projets d'échantillons (premières étapes) dans le cadre des quartiers: du Bourg, de l'Auge et de la Neuveville, avec pour objectif de mettre à jour les aspects suivants :

1. la définition / délimitation du périmètre d'intervention,
2. le diagnostic des infrastructures / équipements (sous-sols),
3. l'élaboration du projet spatial et/ou d'aménagement, aspect paysager et routier y compris,
4. l'estimation du coût des études / travaux,
5. l'élaboration du dossier de demande de permis de construire (en fonction des cas),
6. la matière à verser au rapport adressé par le Conseil communal au Conseil général, en vue d'obtenir les crédits nécessaires au développement et à la réalisation du projet (crédit d'étude ou crédit de réalisation).

621.500.04 Aménagement d'un parc public au lieu dit "Maggenberg" Fr. 300'000,00

Le site de Maggenberg fait partie du Schoenberg et est situé, en retrait, sur le sommet de ce quartier, à la limite de la commune de Tavel. La parcelle est propriété de la Ville de Fribourg et compte une superficie de 12'614 m² en

zone de verdure. Il comprend actuellement un pâturage, quelques arbres fruitiers issus d'un ancien verger ainsi qu'un imposant chêne.

Ce site est accessible grâce à des cheminements piétonniers. Le quartier est desservi par les transports publics de la ville, plus précisément par l'arrêt de bus "Henri Dunant" situé à proximité du site.

La Ville de Fribourg s'est engagée à y aménager une zone de verdure et de délasserment en plein air pour les habitants du quartier.

Un appel auprès de trois concepteurs d'aménagement paysager a été lancé et en date du 16 septembre 2008, le Conseil communal a retenu le projet de Mme Ruth Vorlet pour exécution.

Après affinement, ce projet a été devisé à Fr. 300'000.-, selon le détail :

• Matériaux, location de machines, etc. (travaux exécutés par le personnel de la Ville)	Fr.	210'000.00
• Alimentation électrique Groupe e	Fr.	7'000.00
• Raccordement eau par les SI	Fr.	3'300.00
• Mobilier urbain et éléments de jeux	Fr.	60'000.00
• Divers, taxes et émoluments (estimation) et imprévus	Fr.	19'700.00
Total	Fr.	<u>300'000.00</u>

**621.506.09 Parcs et Promenades - Cimetière :
Véhicules / Remplacement Fr. 35'000,00**

Chaque décision de remplacement est précédée d'une réflexion particulière basée sur l'examen de l'utilisation du véhicule et sur son état mécanique récent.

Sur la base du dernier bilan établi et des considérations susmentionnées, le plan de remplacement pour 2011 est le suivant :

Dumper Leiber : Mise en service en 1988

Etat actuel du véhicule :

Moteur : Le moteur est au bout et il faudrait le changer. Il n'existe plus de pièces de rechange

Freins : Freins usés à remplacer.

La mécanique est fatiguée et usée. Elle ne répond plus aux normes de sécurité en vigueur et il est extrêmement difficile de trouver des pièces de rechange pour ce type de véhicule.

Utilisation du véhicule :

- Transport de terres, graviers, feuilles mortes etc.
- Evacuation des déchets de tonte des gazons.

Remplacement :

- Le coût du remplacement de ce dumper s'élève à Fr. 35'000.-

913.503.00 Patinoire 1 : sorties de secours Nord Fr. 200'000,00

La patinoire Saint-Léonard, construite en 1982, est équipée de quatre volées d'escaliers de secours extérieurs.

L'une, remplacée il y a quelques années, du côté ouest (rte de Morat) donne entière satisfaction et n'est pas concernée par la présente demande.

L'investissement souhaité concerne les trois volées d'escaliers situées, pour l'une, entre les deux patinoires et, pour les deux autres, au Nord, en face des terrains de football synthétiques.

Une observation détaillée ayant eu lieu, des détériorations très avancées ont été constatées, mettant en cause la sécurité lors de l'utilisation de ces escaliers.

A la suite de l'inspection des deux ouvrages, un rapport a confirmé la nécessité d'une intervention rapide.

Concernant les escaliers placés entre les deux patinoires, la volonté de ne pas hypothéquer le potentiel d'un futur projet d'aménagement autour de la

patinoire communale par la mise en place de constructions définitives justifie le choix d'une installation de type provisoire.

Ces mesures ont été décidées dans le courant de l'été et se sont concrétisées par la pose d'escaliers (type échafaudage), en location, afin de répondre aux normes de sécurité et de permettre la tenue des manifestations qui se déroulent dans la patinoire.

Afin d'éviter de coûteux frais de location et dans l'attente d'une décision au sujet de travaux d'assainissement complet de la patinoire, il est proposé de réaliser, par les collaborateurs des ateliers des Neigles, des escaliers métalliques confectionnés sur le modèle existant (côté rte de Morat) en remplacement des échafaudages loués pour la saison 2010 – 2011. Ces escaliers seront conçus de sorte qu'ils puissent être réutilisés, dans d'autres secteurs de la Ville, une fois aboutie la réflexion concernant l'assainissement de la patinoire.

Coût de l'investissement : Fr. 200'000,--.

3. Catégorie III

Les projets d'investissements qui suivent feront l'objet d'un message spécial au Conseil général avant leur réalisation :

110.506.04	Machine de vote électronique pour le Conseil général	Fr. 30'000
520.501.94	Route de Marly/voie de bus	Fr. 600'000
612.503.53	Ecole du Botzet agrandissement de 8 salles	Fr. 383'500
612.503.65	Ecole de la Heitera, agrandissement 11 nouvelles salles	Fr. 476'500
612.503.76	DOSF, construction d'un nouveau CO	Fr. 4'800'000
620.501.07	Aménagement Place de la Gare	Fr. 1'500'000
620.501.16	Au fil de la Sarine (nature en ville)	Fr. 100'000
		Fr. 7'890'000

Services industriels (catégorie II)

Système de surveillance d'accès aux infrastructures Fr. 90'000,--

Suite à deux infractions commises dernièrement sur des infrastructures d'eau potable (réservoir de Bourguillon et station de Port Marly du Consortium), il est proposé d'installer une surveillance d'accès électronique (détecteurs de mouvement) sur les sites suivants :

- réservoir du Guintzet,
- réservoir d'Arconciel,
- réservoir de Bourguillon,
- pompage de la Tuffière (yc bassin),
- station de surpression du Schoenberg,
- station de comptage d'Iffertswil.

Le coût, par site, s'élève à Fr. 15'000.- soit : Fr. 90'000.-

Bourguillon : mise en place désinfection aux ultra-violets Fr. 200'000,--

La conduite d'aménée entre le puits n° 1 de la Hofmatt et la station d'Iffertswil présente un risque minime de dépassement, au niveau bactériologique, des tolérances sur l'eau potable. Ce traitement, préconisé par le Laboratoire cantonal, permettra d'assurer la potabilité de l'eau même en cas de faible contamination bactériologique. A moyen terme, il évitera l'assainissement des captages existants.

La dépense estimée se compose de :

Système de traitement UV	Fr. 60'000,--
Génie-civil	Fr. 60'000,--
Installations sanitaires	Fr. 30'000,--
Electricité et télégestion	Fr. 30'000,--
Ingénierie + divers et imprévus	<u>Fr. 20'000,--</u>
Total	<u>Fr. 200'000,--</u>

Assainissement du puits n° 3 de la Hofmatt Fr. 50'000.--

Ce puits, qui délivre une moyenne d'eau d'environ 240 litres/minutes, a été mis hors service en 2003, car il présentait plusieurs défauts. Suite au projet de construction d'un nouveau puits à la Hofmatt – censé remplacer tous les puits existants - son assainissement avait été abandonné. Ce projet ayant été abandonné au profit de l'assainissement du puits n°1, il est proposé de le remettre en service, sous réserve de l'approbation du Laboratoire cantonal.

Génie-civil	Fr. 30'000.--
Installation sanitaire	Fr. 20'000.--
Total	Fr. 50'000.--

Remplacement lignes louées Swisscom Fr. 80'000.--

La suppression de la location des lignes « cuivre » par Swisscom implique le passage de toutes les stations à la norme Data 2Mbit/s.

Les liaisons concernées sont :

1. de la Tuffière à Givisiez
2. d'Alterswil à Bourguillon
3. du Schoenberg à Givisiez
4. de Granges-Paccot au Guintzet

Coût des modifications des installations Fr. 80'000.--

B. CAPACITÉ D'INVESTIR ET CHARGES FINANCIÈRES

1. Capacité d'investir

La marge d'autofinancement (amortissements ./ excédent de charges du compte de fonctionnement) était de Fr. 8'859'458.-- au budget 2009 et de Fr. 4'773'473.-- au budget 2010. Elle est de Fr. 9'809'827.-- au budget 2011 (amortissements de Fr. 12'087'370.-- ./ l'excédent de charges du compte de fonctionnement de Fr. 2'277'543.--).

La capacité d'autofinancement est de 5.12 contre 2.4 au budget 2010. Ce résultat traduit une amélioration de la situation financière de la Ville, mais il faut rappeler que cette capacité d'autofinancement est considérée comme satisfaisante à partir d'un coefficient de 10.

2. Financement des investissements

Le total des investissements prévus en 2011 est de Fr. 34'617'000.-- et se décompose comme suit :

Catégorie I	Fr. 16'837'000.00
Catégorie II	Fr. 9'890'000.00
Catégorie III	Fr. 7'890'000.00
Total	Fr. 34'617'000.00

Toutefois, comme les investissements de catégorie III sont indiqués à titre d'information, il convient de ne pas les prendre en considération pour le calcul des charges financières.

Dans ce cas, le total des investissements est réduit aux investissements I et II, soit à Fr. 26'727'000.--

De plus, comme l'indique le tableau ci-après, les besoins en liquidités seraient ainsi de Fr. 14'475'000.-- compte tenu tant du prélèvement que de l'attribution aux réserves et des financements spéciaux.

3. Charges financières

Le besoin de trésorerie de Fr. 14'475'000.-- comprend, pour la salle de spectacle, Fr. 14'000'000.-- de charges et Fr. 2'700'000.-- de recettes, soit des investissements nets de Fr. 11'300'000.--, dont les intérêts courus seront pris en charge par l'investissement. De ce fait, le solde restant de Fr. 3'175'000.-- générerait théoriquement des charges financières de Fr. 73'025.--.

CHAPITRE VIII

OBTENTION D'UNE LIMITE DE CRÉDIT POUR FINANCER DES PONTS DE TRÉSORERIE COMMUNALE

TABLEAU DES BESOINS DE LIQUIDITÉS ARRÊTÉ AU 31.12.2011

en milliers de Fr.
+ augmentation liquidité/- diminution liquidité

Bénéfice/Perte de l'année		-2'277	
Amortissements légaux		12'087	
Prélèvements sur les réserves			
256.482.00	HLM	100	
257.482.00	Immeubles anciens	40	
410.480.00	Abris PC	92	
521.480.00	Places de parc publiques	15	
531.480.00	Châtillon remise en état	1'000	
531.480.01	Réserve de Châtillon	1'000	
532.480.01	Canalisation	1'500	
532.480.00	Réserve protection eaux	135	
	Prélèvements totaux	3'882	-3'882
Attributions aux réserves			
259.382.00	2ème année d'école enfantine	1'300	
410.380.00	Contribution achat abris PC	30	
521.380.00	Place de parc publique	36	
531.380.00	Châtillon, remise en état	600	
532.380.00	Entretien Step	41	
613.380.00	Fonds de rénovation immeubles	117	
	Attributions totales	2'124	2'124
Cash flow net		8'052	8'052
Investissements bruts		-34'617	
+taxe de raccordement		1'500	
+ participation de tiers à la salle de spectacle		2'700	
+ investissement catégorie III		7'890	
Investissements nets		-22'527	-22'527
Amélioration du solde des débiteurs au 31.12			0
Besoin de trésorerie estimé			-14'475

Par message du 13 novembre 2000, le Conseil général a autorisé pour la première fois le Conseil communal à procéder à des ponts de trésorerie pour un montant maximum de 20 mio au cours de l'année 2001.

Pour l'exercice 2011, le Conseil communal renouvelle cette demande sur la base du tableau de la page 42 qui démontre le besoin de liquidités possibles au cours de l'année 2011.

Cependant, le Conseil communal constate avec une certaine satisfaction qu'il n'a pas eu à recourir à des ponts de trésorerie en 2010, grâce à la marge d'autofinancement dégagée, ainsi qu'à la limitation des investissements à leur strict minimum.

LE CONSEIL COMMUNAL vous propose l'approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune de Fribourg et des Services industriels pour l'exercice 2011, selon projets d'arrêtés ci-annexés, ainsi que l'octroi des crédits d'investissements demandés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic :

La Secrétaire de Ville :

Pierre-Alain Clément

Catherine Agustoni

Annexes : 2 projets d'arrêté
1 tableau de la dotation du personnel des services
1 grille salariale 2011

(**Projet**)

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 64, du 16 novembre 2010;
- le rapport de la Commission financière,

arrête :

Article premier

Le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2011 est approuvé.

Il se présente comme suit :

Total des produits	Fr. 214'545'185.00
Total des charges	<u>Fr. 216'822'728.00</u>
Excédent des charges	<u>Fr. 2'277'543.00</u>

Article 2

Le budget de fonctionnement des Services industriels pour 2011 est également approuvé.

Il se présente comme suit :

Total des produits	Fr. 13'093'780.00
Total des charges	<u>Fr. 13'035'450.00</u>
Excédent des produits	<u>Fr. 58'330.00</u>

Ce dernier résultat est comptabilisé en recettes, sous rubrique du Service des finances 230.426.10 "Bénéfice des Services industriels".

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville-adjoint :

Thierry Gachet

André Pillonel

(Projet)

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 64, du 16 novembre 2010;
- le rapport de la Commission financière,

arrête :

Article premier

1. Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégorie I et II, se montant à **Fr. 26'727'000,-** est approuvé; il se présente de la façon suivante :

- Catégorie I (déjà décidés) : Fr. 16'837'000.00
- Catégorie II (désignés ci-dessous, art. 2) : Fr. 9'890'000.00

2. Le budget des investissements des Services Industriels, catégorie II, se montant à **Fr. 420'000,-**, est approuvé.

Article 2

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements suivants :

1. Commune de Fribourg

**300.506.12 Renouvellement du mobilier scolaire
+ informatique Fr. 185'000,00**

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**401.506.17 Achat de parcomètres pour
extensions des zones "vignettes-
habitants" Fr. 100'000,00**

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

**430.501.02 Modération de trafic, sécurité sur le
chemin de l'école - piétons, deux
roues, transports publics Fr. 100'000,00**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**520.501.89 Mesures d'accompagnement – Pont
de la Poya : études Fr. 200'000,00**

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

**520.501.98 Mesures d'assainissement pour la
protection contre le bruit en lien
avec la mise en sens unique de
l'avenue de la Gare Fr. 500'000,00**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

520.506.09 Remplacement véhicules Voirie Fr. 365'000,00

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**520.506.10 Remplacement d'épanduses
(saleuses) Fr. 150'000,00**

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

523.501.00 Eclairage public renouvellement (subvention Groupe e déduite) Fr. 500'000,00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

531.501.07 Décharge de Châtillon : aménagement de l'étape 4 Fr. 2'800'000,00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

532.501.40 Collecteurs d'évacuation des eaux usées Fr. 1'500'000,00

Ces travaux seront financés par les taxes de raccordement.

532.506.02 Station d'épuration – remplacement des couplages chaleur force (CCF) Fr. 1'500'000,00

Ces travaux seront financés par la taxe supplémentaire des eaux usées.

612.503.74 CO du Belluard : rénovation de salles de classe et divers (2ème étape) Fr. 250'000,00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.75 CO de Jolimont : nouvelles armoires vestiaires Fr. 100'000,00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.77 Ecole de la Vignettaz, bâtiment A - rénovation intérieure Fr. 185'000,00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.78 Ecole de la Vignettaz : rénovation de l'appartement du concierge Fr. 60'000,00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.79 Ecole de la Neuveville - réfection du revêtement de la cour et construction d'un préau couvert Fr. 80'000,00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.80 Sécurité, nouvelles normes incendies, électricité et garde-corps Fr. 100'000,00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.81 Assainissements énergétiques : système de chauffage Fr. 100'000,00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

615.501.04 Grand-Pont : Aménagement d'un abri-voyageur Fr. 80'000,00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

620.501.13 Révision du PAL Fr. 100'000,00

Ces études seront financées par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

620.501.14 Développement territorial et urbanisme Fr. 250'000,00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

620.501.15 Revitalisation Ville historique, Bourg, Auge, Neuveville : études Fr. 150'000,00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

621.500.04 Aménagement d'un parc public au lieu dit "Maggenberg" Fr. 300'000,00

Ces travaux seront financés par la réserve (Aménagement de places de parc publiques et places de jeux).

621.506.09 Parcs et Promenades - Cimetière : Véhicules / Remplacement Fr. 35'000,00

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

913.503.00 Patinoire 1 : sorties de secours Nord Fr. 200'000,00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

2. Services industriels

Système de surveillance d'accès aux infrastructures Fr. 90'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

Bourguillon : mise en place désinfection aux ultra-violets Fr. 200'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

Assainissement du puits n° 3 de la Hofmatt Fr. 50'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

Remplacement lignes louées Swisscom Fr. 80'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

Article 3

Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.

Article 4

Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l'année 2011, à des ponts de trésorerie communale jusqu'à un montant maximum de 20 millions de francs.

Article 5

Chacun des crédits d'investissements prévus à l'article 2 peut faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Article 6

Le Conseil général prend acte des projets d'investissements de la Ville de Fribourg, catégorie III, pour Fr. 7'890'000,-, qui pourront faire l'objet d'un message dans le courant de l'année 2011.

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville-adjoint :

Thierry Gachet

André Pillonel

2011

Administration de la Ville de Fribourg

Service/Secteur	Effectif budget		mutation		Imputation interne		Dotation				Différence
	Ept	-	+	-	+	2011		2010		Ept	
						Ept	Pers	Ept	Pers		
1.1 Secrétariat de Ville AG	23.2	-0.70	0.50	-1.00	0.50	22.65	28	22.6	29	0.10	
1.3 Relations humaines	4.1		0.50		0.40	4.5	5	3.9	4	0.60	
1.4 Juridique	2.0			-0.50	0.30	1.8	2	1.8	2		
1.5 Inspections financières et sécurité	0.0	-1.00				0.0	0	1.2	1	-1.20	
2 Finances	12.9					12.9	16	12.9	16		
3 Ecoles	33.2					33.2	45	33.2	45		
4 Police et mobilité	37.3	-1.50	2.50			37.3	39	36.3	37	1.00	
5 Edilité: Génie civil	128.2	-1.20	3.00			128.2	129	126.4	129	1.80	
6 Edilité: Aménagement et bâtiment	87.9	-4.00	1.00			87.9	132	91.7	134	-3.80	
5.4 Edilité: cadastre	6.3		0.50			6.3	7	5.8	6	0.50	
7 Informatique	8.6				0.30	8.9	9	8.9	9		
8 Culture	5.0					5	6	5	6		
9 Sports	16.9					16.9	18	16.9	18		
11 Affaires sociales	61.1					61.1	78	60.9	78	0.25	
12 Tutelles et curatelles	20.4		1.40			20.4	25	18.8	23	1.60	
Total	447.1	-8.4	9.4	-1.5	1.5	447.1	539	446.2	537	0.85	

Légende

Effectif budget

Mutation -

Mutation +

Imputation interne -

Imputation interne +

Dotation

Différence

Effectif selon le budget 2011

baisse d'effectif ayant eu lieu durant l'année 2010

augmentation d'effectif prévu pour 2011

effectif du service qui doit dans la dotation d'un autre service

effectif du service qui provient de la dotation d'un autre service

Dotation effective du service

Variation de la dotation entre 2011 et 2010

Grille salariale 2011

A	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	43'706	44'330	44'954	45'591	46'215	46'839	47'463	48'087	48'711	49'348
1	49'972	50'596	51'220	51'844	52'481	53'105	53'729	54'353	54'977	55'614
2	56'238	56'862	57'486	58'110	58'734	59'371	59'995	60'619	61'243	61'867
3	62'504	63'128	63'752	64'376	65'000	65'624	66'261	66'885	67'509	68'133
4	68'757	69'394	70'018	70'642	71'266	71'890	72'527	73'151	73'775	74'399

B	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	54'626	55'419	56'199	56'992	57'772	58'565	59'345	60'138	60'918	61'711
1	62'491	63'284	64'064	64'857	65'637	66'430	67'210	68'003	68'783	69'576
2	70'356	71'149	71'929	72'722	73'502	74'295	75'075	75'868	76'648	77'441
3	78'221	79'014	79'794	80'587	81'367	82'160	82'940	83'733	84'513	85'306
4	86'086	86'879	87'659	88'452	89'245	90'025	90'818	91'598	92'391	93'171

C	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	68'289	69'264	70'239	71'214	72'189	73'164	74'139	75'127	76'102	77'077
1	78'052	79'027	80'002	80'977	81'952	82'927	83'902	84'877	85'852	86'840
2	87'815	88'790	89'765	90'740	91'715	92'690	93'665	94'640	95'615	96'590
3	97'565	98'540	99'528	100'503	101'478	102'453	103'428	104'403	105'378	106'353
4	107'328	108'303	109'278	110'253	111'228	112'216	113'191	114'166	115'141	116'116

D	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	85'371	86'593	87'815	89'037	90'272	91'494	92'716	93'938	95'160	96'382
1	97'604	98'826	100'061	101'283	102'505	103'727	104'949	106'171	107'393	108'615
2	109'850	111'072	112'294	113'516	114'738	115'960	117'182	118'404	119'639	120'861
3	122'083	123'305	124'527	125'749	126'971	128'206	129'428	130'650	131'872	133'094
4	134'316	135'538	136'760	137'995	139'217	140'439	141'661	142'883	144'105	145'327

E	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	106'704	108'238	109'759	111'293	112'827	114'348	115'882	117'416	118'937	120'471
1	122'005	123'526	125'060	126'594	128'115	129'649	131'183	132'704	134'238	135'772
2	137'293	138'827	140'361	141'882	143'416	144'950	146'471	148'005	149'539	151'060
3	152'594	154'115	155'649	157'183	158'704	160'238	161'772	163'293	164'827	166'361
4	167'882	169'416	170'950	172'471	174'005	175'539	177'060	178'594	180'128	181'649